

Mairie du 14^e arrondissement

Paris, 30 novembre 2015

Le lundi 30 novembre 2015, à 20h00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des Conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 27 novembre 2015.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet

Secrétaire de séance : Monsieur Florentin LETISSIER

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIERE, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Marie-Claire CARRERE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Marie-Laure DAUCHEZ, M. Stéphane FERTIER, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Élisabeth GUY-DUBOIS, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Sylvie LEKIN, M. Bertrand LESAIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, Mme Valérie MAUPAS, Mme Caroline MECARY, M. Etienne MERCIER, M. Cyril MOURIN Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Armand RENARD, Mme Mélody TONOLLI.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Marianne AUFFRET à partir de la délibération 14 2015 28
Mme Célia BLAUDEL à partir de la délibération 14 2015 28
M. Pascal CHERKI à partir de la délibération 14 2015 28
Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET à partir de la délibération 2015 DFPE 439
Mme Chantal MERCHADOU à partir de la délibération 14 2015 28
Mme Olivia POLSKI à partir de la délibération 2015 DLH 279
Mme Danièle POURTAUD à partir de la délibération 2015 DVD 129
M. Hermano SANCHES RUIVO à partir de la délibération, 14 2015 28

dont les mandataires sont respectivement :

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS
Mme Sylvie LEKIN
M. Cédric GRUNENWALD
M. Stéphane FERTIER
M. Éric AZIERE
Mme Agnès BERTRAND
M. Didier ANTONELLI
M. Amine BOUABBAS

Mme PETIT ouvre la séance à 20h00.

Mme PETIT

Il est 20h00. Je propose à tout le monde de regagner sa place. Comme je l'annonçais tout à l'heure, c'est la première fois que nous nous retrouvons en formation du conseil d'arrondissement après les attentats du 13 novembre. Je vous propose de vous lever et de respecter une minute de silence en hommage aux victimes.

L'ensemble de l'assemblée se lève et une minute de silence est respectée.

Mme PETIT

Je vous remercie. J'ai proposé aux membres du conseil de faire une présentation rapide sur les dispositions qui ont été prises suite au 13 novembre pour protéger la population, l'activité et la vie dans le 14^e arrondissement. Je vais donc vous expliquer comment nous nous sommes organisés et quelles mesures ont été prises. Les différents groupes du conseil d'arrondissement pourront ensuite prendre la parole, avant que nous passions à l'examen de l'ordre du jour.

Je tenais tout d'abord à saluer et à remercier les services municipaux, les services publics d'État, et plus largement, l'ensemble des acteurs économiques et associatifs de notre arrondissement, qui ont tous fait preuve d'un grand professionnalisme et d'une conscience citoyenne et républicaine remarquable. Chacun a été touché par ce qui s'est passé, et chacun a su, à travers ses missions et ses fonctions, déployer beaucoup de sang-froid et de bienveillance, afin d'apporter à la population écoute, attention, paroles et gestes rassurants. J'ai adressé au nom de mon équipe municipale et du conseil d'arrondissement des messages de soutien et de reconnaissance aux équipes locales de la Croix-Rouge et de la protection civile, qui ont été fortement mobilisées dans la nuit du 13 au 14 novembre. J'ai également voulu adresser un message de soutien aux hôpitaux de notre arrondissement, qui avaient été déjà fortement mobilisés lors des événements de janvier (je pense en particulier à Cochin et à Sainte Anne) et qui l'ont été à nouveau.

Je remercie le travail de la commissaire et de ses équipes, qui ont été opérationnels et à l'écoute de tous.

Concernant le respect du deuil national, je voulais souligner le moment très intense vécu dans nos établissements scolaires, par les enseignants, les personnels et les élèves. Nous avons adressé, avec Agnès Bertrand, un message aux directeurs des établissements scolaires pour leur dire que nous pensions à eux au moment de l'ouverture de leurs portes le lundi qui a suivi ces événements, et que nous étions à leur disposition et à leur écoute.

Nous avons également vécu un moment fort à la mairie du 14^e arrondissement, lors de la minute de silence nationale voulue par le Président de la République.

Les citoyens ont pu écrire leurs pensées sur un registre mis à leur disposition dans le hall de la mairie, ainsi que sur les sites internet de la Ville de Paris et de la mairie d'arrondissement.

Avec Élisabeth Guy-Dubois, nous nous sommes rendus à la crèche Cabanis, où l'équipe s'était préparée pour accueillir une petite fille qui avait perdu son papa au Bataclan.

Je souhaite remercier le travail de la Direction Générale des Services de la mairie du 14^e arrondissement et des agents ; certains se sont portés volontaires pour aller relayer les équipes de la mairie du 11^e, qui ont travaillé 24 heures sur 24, plusieurs jours d'affilée, et qui avaient besoin d'un temps de repos.

Je veux aussi remercier le travail de notre état-civil, qui a apporté aide et soutien aux équipes du 10^e et du 11^e arrondissement, concernant la rédaction des actes d'état civils suite à ces attentats, et qui a participé aux permanences d'accueil des familles des victimes aux Invalides.

Concernant l'implication de l'état d'urgence dans notre arrondissement, nous avons, en toute transparence et avec beaucoup de discussions, annulé les événements publics prévus, afin de libérer les forces de police, comme l'a souhaité le préfet de police ; qu'elles soient dans leur totalité affectées à la sécurité de l'espace public, en étant mobiles et en assurant des patrouilles.

Ces mesures ont été prises dans la plus grande fluidité ; la Maire de Paris, en concertation avec le préfet de police, a mis en place, dès le 14 novembre, une cellule de crise qui se réunit depuis, tous les jours à midi. Nous lui faisons remonter l'ensemble des informations et des demandes exprimées par la population, par les directeurs d'établissements scolaires et par les acteurs économiques et associatifs du 14^e.

Nous essayons de procéder à des ajustements au quotidien, en fonction de nos remontées, ce qui est parfois difficile et compliqué. En effet, nous n'arrivons pas à être partout, malgré les moyens largement renforcés : 3 900 policiers et 4 800 militaires en renfort, 1 000 agents de la DPP. La Maire de Paris a annoncé des recrutements supplémentaires. Avec la commissaire et le responsable de la DPP, nous organisons un point quasi-quotidien, afin d'adapter au mieux le circuit de ces rondes et de ces patrouilles.

La Maire de Paris a demandé au préfet de travailler plus rapidement sur l'installation des nouvelles caméras, votée lors du conseil de Paris et des conseils d'arrondissement de septembre dernier. Leur installation sur l'espace public était prévue sur les deux prochaines années. Nous allons travailler pour qu'elles soient installées en 2016.

Nous avons fait remonter, avec Agnès Bertrand, les priorités pour les écoles : l'installation de visiophones et de sas de sécurité va être accélérée. Nous avons priorisé les écoles polyvalentes. Nous avons également priorisé les établissements dont l'entrée entre la maternelle et l'élémentaire est commune. Nous avons intégré les crèches dans les périmètres prioritaires de circulation, pour permettre l'application du plan Vigipirate et pour les patrouilles des forces de l'ordre.

L'établissement d'un protocole de sécurisation d'accès du conservatoire a été organisé par la directrice ; elle procède à un aménagement au cas par cas, notamment sur les sites qui ne se situent pas rue Mouton-Duvernet (par exemple rue Boulard).

Nous sommes en rappel quotidien pour le respect des installations et du fonctionnement des sas de sécurité ou des portes à gâche électrique, qui peuvent déjà exister. Je pense au centre sportif Élisabeth, où nous avons demandé aux équipes de respecter ces consignes de sécurité. Nous allons également travailler sur la mise en place de protection des vitres des établissements publics.

Nous avons rencontré, le mardi qui a suivi les événements, les acteurs jeunesse de l'arrondissement, afin de leur dire que nous étions à leur écoute et leur rappeler les décisions prises par la Ville lors des attentats de janvier. Nous les avons informés que nous étions opérationnels pour les aider à organiser des espaces de dialogue et d'action sur la citoyenneté, sur les valeurs de la République, ainsi que des espaces de discussion sur ce qui s'est passé et sur les suites à construire ensemble.

Les catacombes, où la file d'attente est toujours très importante, sont un point névralgique. Il en existe d'autres : la gare Montparnasse, les théâtres et les salles de spectacle de la rue de la Gaité. Nous sommes en train d'élaborer, avec la Préfecture de police et la commissaire, une solution afin de mieux sécuriser le déroulement des représentations.

Je ne voulais pas en dire beaucoup plus ; sachez que l'ensemble de mon équipe est disponible pour répondre aux demandes de la manière la plus rapide possible. Nous avons eu par exemple des demandes de stationnement restreint devant les écoles. Nous allons essayer de l'organiser rapidement.

Nous essayons donc de répondre aux messages le plus précisément et le plus rapidement possible, tout en étant rassurants et en apportant des perspectives de reprise de la vie quotidienne dans des conditions normales.

Les canaux de remontée de ces informations sont simples : moi-même, la direction générale des services et ma direction de cabinet. Nous faisons ensuite remonter à la commissaire et à la cellule de crise mise en place à l'Hôtel de Ville, qui se réunit chaque jour depuis le 13 novembre dernier.

Notre arrondissement ne s'est pas retrouvé dans l'épicentre de ce moment effroyable, mais certaines familles ont été touchées. Nous nous préparons, avec nos services, à rentrer dans un moment qui va durer. Notre devoir est d'apporter des réponses aux questions et aux inquiétudes.

Je ne serai pas beaucoup plus longue, mais je voulais saluer cette belle cohésion ; c'est ensemble que nous continuerons à vivre ensemble dans notre société. Je passe la parole aux différents groupes qui le souhaitent.

Mme KOSCIUSCKO-MORIZET

Nous avons tous été saisis d'horreur par les attentats, avec le sentiment que dix mois après Charlie, cela recommençait. Cependant, c'était à la fois pareil et différent. C'était la même sidération, la même révolte, mais c'était une cible nouvelle : la jeunesse, et avec la jeunesse, la culture et une certaine façon de vivre la liberté.

La réaction des Français a été saisissante. Je voudrais à mon tour remercier tous les services et tous ceux qui se sont mobilisés collectivement ou individuellement.

J'ai été frappée de la façon dont les réseaux sociaux se sont mobilisés et organisés, notamment pour résister psychologiquement, grâce à l'humour.

Des mesures de court terme, que nous avons soutenues, ont été prises. Elles nous semblent utiles. Cependant, nous sommes habités par une exigence, celle de ne pas rester dans le présent, non pas pour tomber dans le débat de ce qui a été fait ou n'a pas été fait, mais pour nous tourner vers l'avenir et vers ce qui doit être fait maintenant.

Certains débats que nous avons eus ici ou au conseil de Paris semblent dépassés au regard des événements ; par exemple, le débat sur le port des armes en dehors du service, pour les policiers travaillant dans la circonscription de Paris. En septembre, nous avons proposé que les policiers puissent porter leurs armes lorsqu'ils rentrent chez eux. Cela a été repris, tant mieux. Je souhaite que ce soit maintenu dans la durée. Par ailleurs, nous sommes heureux que le débat sur les visiophones et les plans particuliers de mise en sécurité puisse aboutir. Il est dommage qu'une partie des équipements municipaux, y compris ceux qui l'avaient demandé de manière très insistante, n'en soient toujours pas pourvus. Espérons que cela soit fait rapidement.

En ce qui concerne la vidéo-protection, débat que nous avons eu également il y a quelques mois dans ce même conseil, il est navrant de constater que le sous-sol de Paris est très bien couvert (on l'a très bien vu à travers la façon dont laquelle les terroristes ont été suivis) alors qu'en surface, le nombre de caméras est insuffisant. Il n'existe qu'un millier de caméras en surface ; il en faudrait seulement un millier supplémentaire pour mailler la surface parisienne. Je rappelle que nous avons voté en septembre une rallonge de 165 caméras pour tout Paris, mais que la préfecture de Police elle-même, avant les attentats, indiquaient qu'il existait 240 points sensibles. Ils en indiqueraient plus aujourd'hui, ne serait-ce parce qu'il faut désormais considérer que les lieux de vie, de sortie et d'animation culturelle, font partie des points sensibles. Espérons qu'un rééquilibrage pourra être réalisé rapidement.

Ces débats sont pour partie derrière nous car chacun convient de l'urgence à concéder les investissements nécessaires. D'autres débats sont devant nous ; j'en citerai trois :

- La réorganisation de nos personnels en une police municipale armée. J'ai entendu la Maire de Paris dire qu'elle n'était pas fermée sur le sujet de l'armement. Il existe encore un débat sur le

terme « police municipale ». Je crois que quand on met un ISVP avec une arme, on peut l'appeler comme on veut, cela ressemble fort à une police municipale ; le débat sémantique a peu d'intérêt.

- La lutte contre la radicalisation, dans les lieux de rassemblement, dans les lieux de prière, dans les associations, mais avant tout dans les services de la Ville ; en effet des alertes ont été données à ce sujet et c'est un sujet qu'il faut prendre à bras-le-corps.

- Le dernier sujet, dont on parle dans les media, mais peu dans le monde politique, porte sur la manière de répondre au souhait de la jeune génération de se former aux gestes de premiers secours et aux bonnes réactions : comment réagir, que faire, quels sont les bons réflexes ? On voit affluer aujourd'hui des demandes vers les structures existantes. Il pourrait être de notre responsabilité nationale et municipale de réfléchir à la manière de répondre au mieux à ce mouvement, qui n'est pas seulement une réaction d'urgence et d'émotion, mais une demande profonde, en particulier de la nouvelle génération, qui sait qu'elle pourra être durablement confrontée à la menace terroriste.

M. AZIERE

Merci Madame la Maire. Nous étions vendredi matin, dans un froid glacial, aussi bien au fond de notre cœur que sur notre peau, dans la cour d'honneur des Invalides, unis, émus jusqu'aux larmes, dans un sentiment d'unité nationale tellement fort, que je n'ai pas envie, à l'ouverture de ce conseil et après cette minute de silence, de le briser par un discours de plus.

Je voudrais simplement rendre hommage aux forces de l'ordre et au personnel de santé ; je pense en particulier à la Croix Rouge et à la Protection civile de la Ville de Paris, à leur travail exceptionnel et à leur courage dans les conditions extrêmes dans lesquelles ils ont agi.

Je me joins, Madame la Maire, aux remerciements que vous avez adressés au personnel municipal de la mairie du 14^e, aux enseignants, et à tous ceux qui ont eu à gérer le traumatisme émotionnel, social, moral - et normal - de cette épouvantable tragédie. Je souhaite profiter de ce conseil pour saluer nos collègues des 10^e et 11^e arrondissements, et de leur maire, qui ont reçu ce choc de plein fouet. Tous les élus ont été à l'écoute des familles des victimes, disponibles pendant plusieurs jours et plusieurs nuits. Dans ces moments, il faut savoir resserrer les liens de notre communauté parisienne municipale et de notre communauté nationale, et faire bloc. C'est dans cet état d'esprit que le groupe UDI Modem soutient sans réserve les dispositions que vous avez prises pour assurer la sécurité des habitants et rester solidaires avec les familles du 14^e qui ont été touchées. Je vous remercie.

M. LETISSIER

Merci Madame la Maire. Vendredi 13 novembre, pour la deuxième fois cette année, le terrorisme a frappé notre ville. Il a touché plusieurs quartiers, au hasard de celles et ceux qui passaient par là : nos voisins, nos voisines, nos collègues, et parfois nos amis ou notre famille, avec le bilan effroyable que chacun connaît. Malgré la détermination des terroristes, les forces de l'ordre, les pompiers, les services de la Ville, les personnels soignants, ont pendant cette terrible nuit, effectué une nouvelle fois un travail exemplaire. Leur mobilisation et leur professionnalisme sont la fierté de Paris, tout comme la solidarité dont ont fait preuve toute la nuit spontanément les Parisiennes et les Parisiens. Que tous ces acteurs en soient infiniment remerciés.

C'est d'abord aux victimes, à leur famille et à leurs proches que nous pensons et à qui nous adressons toutes nos condoléances, notre affection et notre solidarité dans cette épreuve. Il nous faut tout faire pour faciliter l'information, pour guider, pour accompagner, pour écouter les chocs et l'incompréhension.

Merci à vous, Madame la Maire, merci à l'Administration du 14^e, pour vos actions dès le soir du drame, vous qui avez eu le souci de rassurer, d'écouter et d'accompagner dans cette terrible soirée.

Alors, que faire ? Effectivement, la question de la sécurité se pose, mais il nous semble qu'elle passe avant tout par davantage de moyens humains. Si l'on écoute les juges antiterroristes qui se sont exprimés à la suite de ces événements, ils ne demandent pas aux pouvoirs publics plus de caméras de vidéosurveillance, ils demandent davantage de moyens humains, ils demandent davantage de magistrats, davantage de policiers, en capacité d'enquêter, de réaliser des investigations, de surveiller les populations ou les individus considérés comme les plus dangereux. Ce n'est pas de la compétence directe de la Ville, mais elle doit travailler en lien avec l'État sur ces sujets, notamment en ce qui concerne le partage de l'information. Certains agents de la Ville ont été exemplaires dans ces épreuves, dans leur façon d'accueillir et d'instaurer à nouveau un climat de paix dans notre Ville.

Il nous faut poursuivre notre engagement municipal envers l'école, envers la culture, envers la lutte contre les inégalités, envers tout ce qui participe à la bonne intégration et au vivre ensemble.

Il nous faut aussi chercher à comprendre. Car face à la peur, la meilleure arme est le savoir. Notre mairie doit permettre à tous les acteurs qui travaillent sur ces questions de culture, de politique internationale, d'organiser des débats et des conférences, pour nous interroger sur ce qui a conduit à ce phénomène du terrorisme et à ces actes. Cela doit nous amener à nous interroger sur notre politique étrangère, qui parfois nous conduit à vendre des armes ou à signer des contrats avec des régimes qui financent le terrorisme.

La meilleure réponse à ces actes abominables est la liberté et la démocratie. Ce sont nos biens les plus précieux ; ils constituent la meilleure réponse à ceux qui veulent nous faire vivre dans la peur. C'est préserver nos libertés : le droit de sortir, d'aller au cinéma ou au théâtre, de faire du sport, d'aller à des conférences, nos libertés d'aller et venir dans l'espace public. Ce n'est pas en restreignant ces libertés que nous résoudrons ces problèmes qui appellent à du sang-froid et de la lucidité. Cette jeune génération, dont beaucoup ont parlé ce soir, qui a été frappée au Bataclan dans le 11^e arrondissement, aspire avant tout à un monde de liberté, qui ne serait pas gouverné par des marchands d'armes, mais qui remettrait la question de la solidarité internationale au premier plan. Ce sont ces questions que nous devons garder bien à l'esprit. Je vous remercie.

M. LIEBAULT

Merci Madame la Maire. Cela a été dit : le mot sidération a été utilisé. Il est très juste. Une violence qui fait que nous avons l'impression que toute vie s'arrête. Nous l'avons senti autour de nous ; nous avons senti que la campagne électorale s'arrêtait, que la vie s'arrêtait ; les commerçants ne commerçaient plus, les passants ne passaient plus. Passée cette période de vide, nous avons besoin de prendre du recul et d'apporter non seulement la compassion (même si les familles ont besoin de la compassion) mais aussi de compréhension et d'explication. Face à une violence incompréhensible, nous avons besoin de comprendre cette violence pour mieux la saisir, la maîtriser et aller de l'avant.

Je ne vais pas m'attarder sur les causes, qui ont été évoquées par Florentin Letissier : la question internationale. Des pays déstabilisés depuis des années produisent des phénomènes de violence qui ensuite s'exportent. Plutôt que de rejeter la faute sur l'extérieur, essayons de profiter de cette situation pour revenir sur nous-mêmes, et réfléchir à ce qui a pu aboutir à cela : une jeunesse qui en a tué une autre. Des personnes d'à peine 20 ans ont tué d'autres personnes guère plus âgées, dans des quartiers qu'ils fréquentaient eux-mêmes. Qu'est-ce qui peut amener aujourd'hui un jeune à tuer et mourir pour un idéal qui le dépasse ? Qu'avons-nous à apporter ?

Catégoriser de folie une violence sans chercher à comprendre d'où elle vient, n'est pas adapté. Cela pose la question de la société dans laquelle nous vivons, des valeurs qui la portent. La valeur de l'argent roi et de réussite individuelle, qui domine toute la société, suffit-elle ? Cela nous interroge sur la politique dont le rôle est de tracer un chemin d'idéal et de changement de la société. Aujourd'hui, cette politique est éloignée des habitants et des citoyens. Un gouffre se crée entre les habitants et la politique. Cela nous oblige à penser à une action politique plus proche, qui crée du lien, et pas seulement de la désespérance chez nos concitoyens.

Les besoins de moyens et de service public ont été évoqués par Florentin Letissier ; il est important de rendre hommage à tous ceux qui ont accompagné la douleur des familles : pompiers, police, magistrats.

Cependant, le service public ne se limite pas au service public des enquêtes et de la répression, même si cela est extrêmement important. Je pense aux éducateurs, aux enseignants, aux gens de culture, tous ceux qui font l'encadrement de la société, pas seulement sous l'angle des interdits, mais qui contribuent au lien dans la société. Malheureusement, tout cela est en train d'être détricoté ; ce lien social, pour le maintien duquel la responsabilité de l'État est très forte, se délite de manière très forte.

La mairie d'arrondissement a contribué à retrouver ce lien. Le débat sur le projet de société que nous portons, mérite que l'on ne s'enferme pas dans un fonctionnement technocratique du conseil d'arrondissement mais que nous portions également une réflexion sur l'ensemble du lien social à tisser.

M. GRUNENWALD

Merci Madame la Maire. Au vu des circonstances, pas de discours politicien, mais simplement ce message au nom de notre Groupe socialiste radical et apparentés, pour vous remercier de tout ce que vous avez réalisé dans l'arrondissement pour la sécurité de tous depuis 15 jours. Cela s'inscrit dans la droite ligne de ce qu'Anne Hidalgo a pu elle-même annoncer lors du dernier conseil de Paris. Je souhaite également vous remercier pour les mots justes et forts que vous avez fait inscrire sur le fronton de la mairie d'arrondissement, avec le superbe dessin de Castelbajac.

Nous sommes tous sonnés et groggys, mais nous sommes là, bien présents, et prêts à poursuivre notre engagement au service des habitants de notre arrondissement ; c'est vrai pour tous les élus, qu'ils soient d'arrondissement ou parisiens.

La cérémonie qui s'est déroulée vendredi a été digne et émouvante, et a su, par-delà les affrontements politiques, faire perdurer l'unité dont le 14^e, Paris, et la France ont besoin.

Mme PETIT

Merci beaucoup. Le message de Castelbajac, habitant de notre arrondissement, est celui que nous avons, mon équipe et moi, voulu partager. Ce dessin représente la douleur et l'effroi qui nous ont tous frappés, mais il est accompagné d'une citation de Jacques Brel, sur la perspective que nous devons nous donner, notamment en direction des futures générations.

Merci pour vos interventions. Merci à chacun pour ce qu'il a fait, modestement, à sa place, dans ses fonctions. Je remercie Cédric Grunenwald d'avoir souligné l'intervention de la Maire de Paris et de son exécutif. Je remercie Olivia Polski, qui a su apporter une réponse aux commerces touchés.

Il est important de se sentir dans un même état d'esprit sur ce sujet, en fonctionnant en équipe.

Je vous propose d'ouvrir officiellement notre séance du conseil d'arrondissement. J'annonce tout d'abord les excusés : Marie-Claire Carrère-Gée, absente pour raisons professionnelles (elle ne m'a pas donné de procuration), Célia Blauel, retenue pour la COP21 auprès de la Maire de Paris, a donné procuration à Sylvie Lekin, Hermano Sanches-Ruivo donne pouvoir à Amine Bouabbas, Marianne Auffret, souffrante, donne pouvoir à Élisabeth Guy-Dubois, Madame Merchadou, donne pouvoir à Éric Azière, Pascal Cherki à Cédric Grunenwald.

Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine du Maire du 14^e arrondissement

- **Projet de délibération 14 2015 28**

Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du lundi 2 novembre 2015.

Mme PETIT

Personne ne souhaite prendre la parole ? Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 260

Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine de la Maire du 14^e arrondissement

14 2015 28 Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du lundi 2 novembre 2015

Mme Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

Le compte rendu en date du lundi 2 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 14 2015 29

Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 4 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations.

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Après toutes ces déclarations et ces évènements, cela peut paraître dérisoire, mais revenir à nos problèmes quotidiens, et à ceux du conseil d'arrondissement, est aussi une manière de rester debout.

Je vous propose d'associer deux délibérations : la première porte sur trois associations qui quittent la MDA pour des raisons diverses (transfert de siège ou arrêt d'activité), la seconde porte sur l'accueil de quatre associations : *411 Pierres*, qui travaille dans le spectacle vivant, *l'Atelier polychromique*, qui réunit des artistes amateurs et professionnels, *l'Association Havre*, qui gère des centres d'accompagnement pour les malades atteints de cancer, et *l'Association Deux Mondes*, qui aide les handicapés, et les enfants démunis et nécessiteux. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Il y a-t-il des prises de parole ?

DELIBERATION N° 261

14 2015 29 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 4 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations.

M. Didier ANTONELLI rapporteur

DELIBERE

Article 1^{er} : Le Conseil du 14^e arrondissement autorise Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription auprès de la Maison des Associations, des associations telles qu'elles apparaissent dans le tableau joint en annexe.

Article 2 : Le Conseil du 14^e arrondissement se réserve le droit d'exclure de la Maison des Associations, à titre provisoire ou définitif, toute association troublant l'ordre de la Maison des Associations ou en infraction avec les lois françaises.

Article unique : est adopté à l'unanimité

| | | | | |
|-----------|----|------|---|----------|
| Votants : | 29 | dont | 5 | pouvoirs |
| Pour : | 29 | dont | 5 | pouvoirs |

- **Projet de délibération 14 2015 30**

Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à la désinscription de 3 associations de la Maison des Associations

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

DELIBERATION N° 262

14 2015 30 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à la désinscription de 3 associations de la Maison des Associations

M. Didier ANTONELLI rapporteur

DELIBERE

Article 1^{er} : Le Conseil du 14^e arrondissement autorise Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à la désinscription auprès de la Maison des Associations, des associations telles qu'elles apparaissent dans le tableau joint en annexe.

Article unique : est adopté à l'unanimité

| | | | | |
|-----------|----|------|---|----------|
| Votants : | 29 | dont | 5 | pouvoirs |
| Pour : | 29 | dont | 5 | pouvoirs |

Communication par Monsieur Didier ANTONELLI, Adjoint à la Maire du 14^e, chargé de la participation citoyenne, du budget participatif et de la vie associative, relative aux associations membres des Conseils de quartier, en application de la charte des Conseils de quartier

M. ANTONELLI

Je vous fais donc part, comme la charte m'y oblige, d'une communication sur les associations qui ont intégré les conseils de quartier lors du renouvellement du printemps dernier.

Dans la nouvelle charte, nous avons tenu à ce que le rôle des associations soit beaucoup plus appuyé ; nous sommes passés de 30 à 60 associations représentées dans les 6 conseils de quartier. Nous avons donc reçu 61 personnes candidates. Je dis bien personnes et non associations car dans les conseils de quartier, ce sont des personnes qui représentent leur association mais aussi le monde associatif global du quartier.

Des différences existent selon les quartiers ; certains quartiers ont eu plus de 10 candidats, et nous avons procédé par tirage au sort. Par ailleurs, deux quartiers n'ont pas encore trouvé la dizaine de représentants associatifs : Montparnasse Raspail, pour lequel je ne me fais pas de souci, et Montsouris Dareau, dont le dynamisme de l'équipe permettra d'atteindre très vite les 10 associations.

J'en profite pour vous donner un résumé sur ce qui s'est passé lors des premières plénières : le nombre de personnes y ayant assisté a été beaucoup plus important que la moyenne habituelle constatée dans tous les conseils de quartier. De nombreuses nouvelles idées ont déjà été émises et je pense que les réalisations des conseils de quartier dans les mois qui viennent seront très belles.

Je vous donne rendez-vous le 31 décembre : pour la neuvième année, les six conseils de quartier organisent conjointement un réveillon solidaire place Jacques Demy, devant la mairie. C'est toujours un grand moment de partage.

Mme PETIT

Sous réserve de l'accord du préfet de police. Nous prenons acte de cette communication.

Examen des mémoires en délibération sur saisine de la Maire de Paris

- Projet de délibération 2015 DDCT 155

Subventions (13 500 euros) à huit associations au titre de la vie associative et de la démocratie locale œuvrant dans les 2^e, 10^e, 14^e, 17^e et 20^e arrondissements de Paris

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Il s'agit d'une subvention de 13 500 euros à huit associations. Dans le 14^e, cela concerne trois associations :

- Une subvention de 1 500 euros pour l'association « As de Cœur » ;
- Une subvention pour « Les Amis de l'Université Populaire du 14^e ». J'espère qu'ils sont dans la salle, car ils l'attendent avec impatience.
- Une subvention pour une association du 92 qui a travaillé dans notre arrondissement pour des fresques participatives. C'est un moyen de créer du lien entre le 14^e et les communes avoisinantes.

Quatre associations étaient mentionnées, mais la subvention de 1 500 euros à l'ACSEMD n'a pas été approuvée par notre conseil. Nous émettons un amendement technique au conseil de Paris afin que cette subvention soit retirée. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Il y a-t-il des prises de parole ? Je vous propose de voter un avis favorable, avec un amendement technique, qui retire la subvention pour l'ACSMED, qui était en doublon par rapport à d'autres projets.

DELIBERATION N° 263

2015 DDCT 1 55 Subventions (13 500 euros) à huit associations au titre de la vie associative et de la démocratie locale œuvrant dans les 2^e, 10^e, 14^e, 17^e et 20^e arrondissements de Paris

M. Didier ANTONELLI rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa, avec réserve relative à la subvention de 1 500 euros proposée à l'association ACSEMD.

| | | | | |
|-----------|----|------|---|----------|
| Votants : | 29 | dont | 5 | pouvoirs |
| Pour : | 29 | dont | 5 | pouvoirs |

- **Projet de délibération 2015 DDCT 158**

Subventions Fonds du Maire (3 000 euros) à 2 associations du 14^e arrondissement

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

C'est la suite de ce que nous avons voté lors du dernier conseil d'arrondissement, pour distribuer ces subventions des fonds de la Maire, qui proviennent, je vous le rappelle, des quêtes réalisées lors des mariages, et des locations de salles pour des tournages cinématographiques. Un film tourné dans la mairie est sorti il y a quelques semaines. Par ailleurs, le film *Chocolat*, tourné dans la mairie et dans la rue située derrière, va sortir prochainement.

Ces 3 000€ complètent la contribution de 23 000 euros :

- 2 000 € à l'Association sportive du collège François Villon, pour développer ses pratiques d'activité sportive ;
- 1 000€ à l'association *Compagnie à force de rêver*, qui anime des ateliers pluridisciplinaires des arts de la scène.

Je vous remercie d'en délibérer.

Mme PETIT

Je passe la parole à Assa Traoré, porte-parole du groupe de nos championnes du monde.

Mme Hawa TRAORE

Bonsoir. Je m'appelle Assa. Je suis membre de l'association sportive depuis la sixième. Je suis maintenant au lycée. La section m'a beaucoup apporté, que ce soit au niveau sportif, humain. Grâce à la section, j'ai appris à me canaliser.

J'ai appris que l'association sportive allait peut-être s'arrêter. Je trouve cela dommage car ce projet apportait beaucoup aux élèves. J'aimerais, Madame la Maire, que vous aidiez à soutenir dans ce projet les élèves de François Villon, et pourquoi pas les aider à défendre leur titre de championnes du monde.

Mme Hawa TRAORE

Bonsoir à tous. Je m'appelle Hawa Traoré. Je suis ancienne élève du collège François Villon. J'ai commencé le foot en CM2. Nous vous remercions pour cette subvention. J'ai aimé participer à ce projet, car nous nous sommes retrouvées sur les terrains de sport, au lieu de faire des bêtises en dehors de l'école. Je suis venue avec mon papa et ma sœur Hawa, qui fait partie de l'équipe championne du monde en juin dernier.

J'ai entendu que notre projet à la section foot féminin du collège va peut-être s'arrêter malgré son succès grandissant. Je ne comprends pas. Pouvez-vous nous aider, Madame la Maire, pour que ce projet continue ? S'il-vous-plait.

Mme PETIT

Je vais passer la parole aux élus qui souhaitent intervenir sur cette délibération, puis je passerai la parole à Amine.

M. FERTIER

Nous nous réjouissons tous de cette subvention qui récompense une belle victoire de nos jeunes joueuses du collège François Villon. C'est la reconnaissance du travail accompli depuis quelques années au sein de cet établissement. Nous l'avons compris, il y a des inquiétudes sur le devenir de

cette section sportive ; on a pu lire dans *le Parisien*, que l'entraîneur, Frédéric Roubeau, avait été promu sous d'autres cieux et que de ce fait cette section était orpheline. Avez-vous des informations plus précises qui nous permettraient de rassurer les futures championnes ?

M. BOUABBAS

Je salue cette subvention qui montre le soutien unanime du conseil d'arrondissement à la performance sportive réalisée par les jeunes joueuses du collège François Villon, et ce titre de championnes du monde scolaire. Je crois qu'elles vont être reçues dans trois jours par le mouvement olympique.

La situation est en ce moment difficile, en raison de la mutation du professeur d'EPS qui gère cette section sportive depuis plusieurs années, mutation qu'il conteste. Il faut trouver le professeur d'EPS qui pourrait être à même de reprendre cette section sportive. Avec Carine PETIT, nous suivons cette affaire de très près. Nous allons, avec Agnès Bertrand également, dialoguer avec la direction du collège afin de trouver une solution pour assurer la pérennité de la section.

Je n'ai pas ce soir plus d'informations à vous donner, les discussions étant en cours. Le dialogue se poursuit. Nous sommes très attachés à cette section sportive. Nous en avons parlé lors du CICA : la question du sport féminin dans une telle discipline est importante, d'autant plus dans ce collège proche de la Porte de Vanves.

Mme PETIT

Cette subvention permet de saluer et récompenser cet exploit sportif. Elle a permis de vous faire partir au Canada, en payant une partie des billets d'avion. Nous avons été très fiers de vous accueillir à votre retour, un samedi matin, rue Wilfrid Laurier.

Ce projet de section sportive a toujours connu des zones de turbulence, à différents niveaux. Cela ne vous a pas empêchées de participer à ce championnat du monde et de le gagner. Nous restons calmes et essayons de tenir le cap. Il est important que nous ayons, au sein de la cité scolaire François Villon, des sections sportives, notamment féminines, et qu'elles soient proposées dans la durée.

Ce qui est aujourd'hui une décision du rectorat et ne relève pas de notre décision, peut à nouveau faire rentrer ce projet dans un moment difficile. Nous resterons sur nos principes et sur notre cap. Vous pourrez toujours compter sur nous. Nous allons reprendre contact avec la direction de la cité scolaire et avec le rectorat, pour assurer la pérennité de cette section, et, pourquoi pas, développer des filières d'excellence, artistiques ou sportives. Nous avons bien entendu vos messages de soutien et d'alerte.

Je me souviens de débats au conseil d'administration du lycée ; ce n'est pas le premier à propos de cette section, ce ne sera pas le dernier. À chaque fois, nous sommes arrivés à avancer.

Nous allons passer au vote.

DELIBERATION N° 264

2015 DDCT 158 Subventions Fonds du Maire (3 000 euros) à 2 associations du 14^e arrondissement

M. Didier ANTONELLI rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

| | | | | |
|-----------|----|------|---|----------|
| Votants : | 29 | dont | 5 | pouvoirs |
| Pour : | 29 | dont | 5 | pouvoirs |

- **Projet de délibération 2015 DJS 282**

Espaces Jeunes-marché de services (article 30) - Principe et modalités de passation

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Il s'agit d'une délibération pour permettre de lancer un marché pour le renouvellement qui aura lieu l'été prochain, pour la gestion et l'animation des espaces Jeunes de la Ville.

En ce qui concerne le 14^e arrondissement, il s'agit de l'Espace Jeunes de la Porte d'Orléans, géré par l'association Aurore. Elle comprend également une antenne Jeunes rue Didot et trois centres d'animation : Vercingétorix, Sangnier et Montparnasse.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

M. LESAIN

Je rappelle qu'une antenne Jeunes située près de la Porte de Vanves, rue Bouchor, a été fermée il y a quelques années. L'antenne Jeunes Didot a-t-elle vocation à figurer dans un nouvel appel d'offres, qui aurait lieu au terme de son contrat avec la ligue de l'enseignement, en 2017 ?

Mme TONOLLI

Une réflexion est en cours à l'échelle parisienne sur le fonctionnement des différents types d'espaces Jeunes (centres d'animation, antennes jeunes, espaces jeunes). Elle a été lancée par Pauline Véron en décembre 2014. La réflexion arrive à son terme. Le but est d'avoir une meilleure lisibilité. Avec trois types d'espaces, les jeunes et les moins jeunes ne s'y retrouvaient pas toujours. L'idée est d'aller vers un type d'équipement unique, dont le nom n'a pas encore été défini. On parle d'espace Jeunes « nouvelle génération ».

L'ensemble des antennes Jeunes de Paris a été regroupée sous un seul gestionnaire, l'IFAC, jusqu'à l'été 2016. À partir de septembre 2016, un autre gestionnaire prendra le relais. Aujourd'hui, je ne peux pas vous dire qui sera le prochain gestionnaire, mais ce lieu restera un lieu dédié à la jeunesse.

Mme PETIT

Je rappelle que la fermeture de l'antenne Jeunes de la rue Maurice Bouchor avait été actée au moment où s'ouvrait à 50 mètres un nouveau centre d'animation agrandi, le centre Maurice Noguès. Nous avons fait le choix de déployer les moyens dans un autre quartier de l'arrondissement dépourvu d'équipements publics en direction des jeunes.

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 265

2015 DJS 282 Espaces Jeunes-marché de services (article 30)-Principe et modalités de passation

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

| | | | | |
|-----------|----|------|---|----------|
| Votants : | 29 | dont | 5 | pouvoirs |
| Pour : | 29 | dont | 5 | pouvoirs |

- **Projet de délibération 2015 DFPE 439**

Soutenir les parents : Accompagnement des familles - Subvention (6 000 euros) et avenant à la convention avec l'association « Florimont - Le Château Ouvrier » (14^e) pour le projet VIDEADO

Rapporteuse : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Je vous propose de voter une subvention de 6 000 euros à l'association « Florimont - Le Château Ouvrier », que nous connaissons tous. Pour rappel, elle a ouvert en novembre 2012, dans la cité HLM de l'Eure, une ludothèque dénommée Ludido, en complément de l'espace jeux animé par le LOREM.

La subvention est dédiée à un nouveau projet, qui vise un public de 12-20 ans, intitulé « VIDEADO : une nouvelle approche du jeu vidéo » dont les principaux objectifs sont les suivants :

- Faire découvrir le patrimoine culturel vidéo ludique ;
- Réhabiliter l'image du jeu vidéo auprès des parents ;
- Rendre autonome autant les parents que les joueurs devant l'acquisition et la pratique du jeu vidéo ;
- Utiliser le jeu vidéo comme support d'apprentissage pour des jeunes en parcours de formation à l'animation et au multimédia. L'association travaillera avec la mission locale, afin de pouvoir orienter les jeunes.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Mme PETIT

Merci. Il y a-t-il des interventions ? Nous allons passer au vote.

Je signale que Nathalie Kosciusko-Morizet donne procuration à Stéphane Fertier pour le reste de cette séance.

DELIBERATION N° 266

2015 DFPE 439 Soutenir les parents : Accompagnement des familles - Subvention (6 000 euros) et avenant à la convention avec l'association « Florimont - Le Château Ouvrier » (14^e) pour le projet VIDEADO

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

| | | | | |
|-----------|----|------|---|----------|
| Votants : | 29 | dont | 6 | pouvoirs |
| Pour : | 29 | dont | 6 | pouvoirs |

- **Projet de délibération 2015 DDEES 264**

Subvention (5 000 euros) à l'association des commerçants et des artisans de l'avenue du Général Leclerc - ACAGL14 pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

M. MOURIN

Ce sont des subventions récurrentes que nous votons régulièrement au conseil d'arrondissement. Elles témoignent de l'attention de la Ville de Paris pour accompagner la vitalité et le dynamisme commercial de nos quartiers, en soutenant les associations de commerçants.

Je signale que ce dispositif intègre des mesures pour réduire l'impact énergétique de ces illuminations, tant dans le matériel choisi que dans l'amplitude horaire.

Une innovation est à signaler : nous allons accorder une subvention de 5 000 euros à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc, que nous n'avons jamais financée par le passé.

Je voulais signaler la création d'autres associations de commerçants dans le 14^e, notamment rue Didot et avenue du Maine. C'est le témoignage du succès du dialogue constructif que nous avons pu nouer avec un certain nombre de commerçants.

Au travers de cette délibération, je souhaite également remercier l'ensemble des commerçants qui participent aux décorations de Noël dans l'arrondissement, avec un message particulier envers ceux qui subissent une partie des conséquences de ce qui vient de se passer. Tous ceux que je rencontre me font part des baisses de chiffre d'affaires qu'ils subissent en raison de la diminution de fréquentation. Je voulais leur témoigner notre soutien et remercier également l'ensemble des partenaires bancaires de notre arrondissement, qui ont mis en place des facilités de trésorerie pour tous les commerçants, en particulier pour les brasseries et les restaurants.

Mme PETIT

Merci Cyril. Je remercie également Olivia Polski qui a pu faire valider cette subvention en un temps record. Nous devons être au rendez-vous pour une première illumination de l'avenue du Général Leclerc, ainsi que pour soutenir les rues où se reconstituent de nouvelles associations de commerçants.

Nous allons également prévoir sur notre budget, à une échelle très modeste, des illuminations dans des quartiers qui en sont dépourvus, comme Porte de Vanves ou à l'angle Alésia-Didot. Nous nous sommes dit que cela ferait plaisir à tout le monde, aux habitants comme aux commerçants.

Les illuminations de la mairie vont bientôt être installées ; nous avons réduit la période d'illumination afin de réduire le budget.

Il y a-t-il des interventions ? Je mets aux voix cette délibération.

DELIBERATION N° 267

2015 DDEEES 264 Subvention (5 000 euros) à l'association des commerçants et des artisans de l'avenue du Général Leclerc - ACAGL14 pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015

M. Cyril MOURIN rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

| | | | | |
|-----------|----|------|---|----------|
| Votants : | 29 | dont | 6 | pouvoirs |
| Pour : | 29 | dont | 6 | pouvoirs |

- Projet de délibération 2015 DLH 254

Réalisation 15 rue Gassendi (14^e) d'un programme de 13 logements sociaux (7 PLA-I et 6 PLUS) par Toit et Joie

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Voici une série de délibérations pour le financement de logements sociaux. Concernant la rue Gassendi, nous avons voté il y a quelques mois une délibération pour un bail emphytéotique entre la Ville de Paris et le bailleur *Toit et Joie*. Il s'agit aujourd'hui du financement de 13 logements : 7 logements PLA-I (1 T1 bis et 6 T2) et 6 logement PLUS, de type T2.

En termes de réservation, 4 logements seront dévolus à la préfecture de Paris, 7 logements à la Ville de Paris et 2 à *Toit et Joie*.

Je vous prie de bien vouloir accepter ce programme de financement.

Mme PETIT

Il y a-t-il des interventions ?

DELIBERATION N° 268

2015 DLH 254 Réalisation 15 rue Gassendi (14^e) d'un programme de 13 logements sociaux (7 PLA-I et 6 PLUS) par Toit et Joie

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

| | | | | |
|-----------|----|------|---|----------|
| Votants : | 29 | dont | 6 | pouvoirs |
| Pour : | 29 | dont | 6 | pouvoirs |

- Projet de délibération 2015 DLH 279

Réalisation 80 rue de la Tombe d'Issoire (14^e) d'un programme comportant 29 logements étudiants PLUS par L'Habitation Confortable

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit de 29 logements étudiants en PLUS. Le bailleur *l'Habitation Confortable* est une filiale de Paris Habitat. Ces logements sont situés 80 rue de la Tombe d'Issoire ; il s'agit d'une copropriété en R+10, et d'un petit immeuble à l'arrière, qui appartenait à la congrégation religieuse des Filles de la Sagesse.

Suite à une VIR (Vente d'Immeuble à Rénover) auprès de la SAS Demathieu & Bard Immobilier, 29 logements étudiants PLUS seront réalisés. Le programme comportera 11 T1, et 18 T2 gérés par le CROUS. Ces T2 seront en colocation ; 20 logements seront réservés à la Ville de Paris et 9 à la Préfecture de Paris.

Mme PETIT

Il y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je vous propose de passer au vote.

Je signale la procuration d'Olivia Polski à Agnès Bertrand.

DELIBERATION N° 269

2015 DLH 279 Réalisation 80 rue de la Tombe d'Issoire (14^e) d'un programme comportant 29 logements étudiants PLUS par L'Habitation Confortable

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

| | | | | |
|-----------|----|------|---|----------|
| Votants : | 29 | dont | 7 | pouvoirs |
| Pour : | 29 | dont | 7 | pouvoirs |

- **Projet de délibération 2015 DLH 341**

Réalisation 38, rue de Gergovie et 1, rue Decrès (14^e) d'un programme de 10 logements sociaux (5 PLA-I et 5 PLUS) par la RIVP.

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Nous avons déjà vu une partie de ce programme, avec le bail emphytéotique conclu entre la Ville et la RIVP. Cette délibération porte sur le financement.

Cet ensemble immobilier locatif comprendra 10 logements : 5 PLA-I (4 T1 et 1 T2) et 5 PLUS (4 T2 et 1 T3). L'étroitesse des lieux ne permet pas de construire des logements plus grands. Il y aura également un local d'activité d'environ 68 m². (Pour Tombe-Issoire également, j'ai oublié de le dire).

En termes de réservation : 3 logements pour la Préfecture de Paris, 2 logements pour le 1 % patronal, et 5 logements pour la Ville de Paris.

Vous avez ici la fiche technique, avec l'image du programme. Je vous remercie de bien vouloir accepter ce financement.

Mme PETIT

J'ai fait passer au public le visuel du projet de l'architecte retenu au jury de concours de la RIVP.

Il y a-t-il des interventions ? Passons au vote.

DELIBERATION N° 270

2015 DLH 341 Réalisation 38, rue de Gergovie et 1, rue Decrès (14^e) d'un programme de 10 logements sociaux (5 PLA-I et 5 PLUS) par la RIVP.

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

| | | | | |
|-----------|----|------|---|----------|
| Votants : | 29 | dont | 7 | pouvoirs |
| Pour : | 29 | dont | 7 | pouvoirs |

- Projet de délibération 2015 DLH 342

Réalisation 9-31, rue du Commandant Mouchotte, 68-82, avenue du Maine et 2-22, rue Vercingétorix (14^e) d'un programme de 62 logements sociaux (19 PLA-I, 24 PLUS et 19 PLS) par la RIVP

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit d'un financement de logements sociaux dans le cadre du programme très ambitieux mené par Unibail suite à un protocole d'accord avec la Ville de Paris. Il nous est demandé d'accepter le financement de 62 logements sociaux, au cœur de Montparnasse, qui seront cédés par Unibail à la RIVP dans le cadre d'une VFA. Un immeuble neuf sera implanté sur la dalle existante, avec deux accès : rue du Commandant Mouchotte et sur le parvis Daniel Templier.

Ces logements se décomposeront ainsi : 19 PLA-I (9 T1, 7 T2, 2T3, 1T4), 24 PLUS (7 T1, 3 T2, 3 T3, 9 T4, 2T5) et 19 PLS (3T1, 3 T2, 3 T3, 10 T4). Cela répond au plan local de l'habitat, avec la construction d'un certain nombre de logements familiaux dans les trois catégories.

En termes de réservation : 18 logements à la Préfecture de Paris, 9 logements pour le 1 %, 4 logements pour les ministères et 31 logements pour la Ville de Paris.

Je vous prie, de bien vouloir accepter le financement de ces 62 logements sociaux.

M. LESAIN

Je commence par une remarque préalable : concernant un certain nombre de délibérations qui précédaient et qui suivront, nos positions sur la préemption et l'assèchement du marché privé n'ont pas changé. Mais puisque les immeubles sont achetés, il faut aller vite pour leur réalisation.

Sur ce dossier de Gaité Vandamme en particulier, nous ne redirons jamais assez à quel point la concertation avec les voisins de l'immeuble Mouchotte est essentielle. « À ce stade, elle ne nous semble pas encore assez important ». y compris au sein des conseils de copropriété. Nous avons pu constater que les gens ne sont pas bien informés sur ce que va représenter l'immeuble d'en face, sur les questions d'encombrement, de vue, de végétalisation. Tout en votant sans sourciller ce dossier, nous ne pouvons que redire à quel point des rapports très soutenus avec des riverains seraient souhaitables.

Mme PETIT

Nous avons rencontré les copropriétés et les riverains. Nous avons donné rendez-vous à tout le monde début 2016 pour organiser de façon plus soutenue ces réunions de travail, avec les promoteurs, les propriétaires et les responsables des différents programmes.

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 271

2015 DLH 342 Réalisation 9-31, rue du Commandant Mouchotte, 68-82, avenue du Maine et 2-22, rue Vercingétorix (14^e) d'un programme de 62 logements sociaux (19 PLA-I, 24 PLUS et 19 PLS) par la RIVP

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

| | | | | |
|-----------|----|------|---|----------|
| Votants : | 29 | dont | 7 | pouvoirs |
| Pour : | 29 | dont | 7 | pouvoirs |

- Projet de délibération 2015 DLH 344

Réalisation 7 rue d'Odessa (14^e) d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 8 logements sociaux par Paris Habitat OPH

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Nous avons voté un bail emphytéotique avec Paris Habitat. Il s'agit d'un immeuble situé 7 rue d'Odessa, de type haussmannien, R+5+combles. Il comportera 8 logements : 4 logements PLAI (1 T2 1 T3 2 T5) et 4 logements PLUS (1 T2 et 3 T5). L'existant est conservé.

En termes de réservation : 2 logements pour la Préfecture de Paris, 2 logements pour le 1 % et 4 logements pour la Ville de Paris.

Mme PETIT

Il y a-t-il des interventions ? Passons au vote.

DELIBERATION N° 272

2015 DLH 344 Réalisation 7 rue d'Odessa (14^e) d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 8 logements sociaux par Paris Habitat OPH

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

| | | | | |
|-----------|----|------|---|----------|
| Votants : | 29 | dont | 7 | pouvoirs |
| Pour : | 29 | dont | 7 | pouvoirs |

- Projet de délibération 2015 DLH 349

Location de l'immeuble 16, villa Saint Jacques (14^e) à la société Immobilière 3FBail emphytéotique

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Mme PETIT

Cette délibération porte également sur une préemption de la Ville, opération confiée à I3F, 16 villa Saint Jacques. Des locataires et des habitants sont déjà en place, mais nous travaillons avec eux et avec le bailleur.

M. BOUABBAS

En ce qui concerne Odessa, je rencontre les habitants la semaine prochaine, avec le bailleur. Je reçois également un locataire de la villa Saint Jacques la semaine prochaine ; I3F organisera une réunion publique avec les habitants.

Suite à la préemption, cette délibération règle le bail emphytéotique, d'une durée de 55 ans, entre I3F et la Ville de Paris, pour cet immeuble en R+5 sur sous-sol. L'immeuble compterait 24 logements, dont 10 seraient vacants. Le loyer capitalisé est de 1,7 M€, réglé par I3F. Nous reviendrons dans quelques mois sur le détail des logements.

M. FERTIER

Je n'ai pas d'observation sur le projet en lui-même, mais cela me permet de vous poser une question, en élargissant la zone géographique, puisque l'on se trouve à proximité de la ferme Montsouris. Auriez-vous des nouvelles sur l'avancement de ce dossier qui me semble enlisé ?

Mme PETIT

Je passe la parole à Amine Bouabbas. Il a beaucoup travaillé ces dernières semaines avec Marianne Auffret sur ce dossier, qui va sortir très prochainement de l'enlisement, je l'espère ; notre objectif est que les travaux commencent en 2016.

M. BOUABBAS

Sur cette question de la ferme de la Tombe Issoire, des discussions acérées ont eu lieu avec le promoteur, la SOFERIM. Notre objectif est que ce programme démarre enfin. Les habitants nous interpellent sans cesse sur cette verrue que l'on voit rue de la Tombe Issoire. Nous discutons sur la réalisation de 110 logements, dont 80 logements sociaux. Une partie des logements sociaux sera en usufruit, c'est-à-dire en ULS. Nous sommes en train de conclure des accords avec la société Pearl et avec la SOFERIM, pour permettre enfin le démarrage de ces travaux. La SOFERIM détient déjà le permis de construire, un permis DRAC, qui limite un peu notre marge de manœuvre.

Nous pourrions annoncer dans les prochaines semaines la conclusion d'un accord sur la question de la ferme.

M. FERTIER

Les 100 logements ne vont pas être construits à la place de la ferme, rassurez-moi ?

Mme PETIT

Non, la ferme est conservée. Justement, nous pressions le promoteur, car son comportement devenait insupportable (il faisait traîner, arguant son permis pour l'éternité) ; nous lui avons donc demandé de ne pas penser uniquement à sa rentabilité financière à court terme. Nous lui avons également dit que nous avons un budget très précis inscrit au plan d'investissement de la mandature sur la ferme et sur l'équipement petite enfance dans le pavillon Troubadour.

Sous réserve que cet accord soit finalisé avant la fin de l'année, j'espère que nous pourrions annoncer un calendrier précis de l'opération logements et de la réalisation des travaux dans la ferme. Ce serait dommage de détruire ce que nous avons racheté : la ferme, en effet, est propriété municipale.

Passons au vote sur la villa Saint Jacques.

DELIBERATION N° 273

2015 DLH 349 Location de l'immeuble 16, villa Saint Jacques (14^e) à la société Immobilière 3FBail emphytéotique

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

| | | | | |
|-----------|----|------|---|----------|
| Votants : | 29 | dont | 7 | pouvoirs |
| Pour : | 29 | dont | 7 | pouvoirs |

- Projet de délibération 2015 DLH 354

Création 10 allée Gaston Bachelard (14^e) d'une résidence sociale jeunes actifs de 79 logements, une pension de famille de 22 logements et une résidence sociale de 6 logements par Toit et Joie

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

C'est un projet ambitieux : il s'agit de la construction allée Gaston Bachelard d'une résidence sociale pour jeunes actifs de 79 logements, d'une pension de famille de 22 logements et d'une résidence sociale de 6 logements par *Toit et Joie*. L'objectif est la restructuration lourde du bâtiment édifié en 1974, pour rénover l'existant et améliorer l'offre de logements en supprimant les locaux communs situés dans les étages.

La résidence sociale pour jeunes actifs accueillera de jeunes postiers qui ont de grandes difficultés à se loger sur Paris et sur le 14^e arrondissement. Elle comportera 46 PLA-I et 33 PLUS, une pension de famille de 22 logements PLA-I ainsi que 6 appartements de coordination thérapeutique, avec 4 T1 et 2 T1bis.

Les logements de la résidence sociale seront dévolus au 1 % patronal.

Au sein de la pension de famille, 4 logements seront réservés à la Ville de Paris, 7 à la Préfecture et 11 aux associations Nova Dona et Charonne.

Ce programme s'inscrit dans un projet plus vaste de construction de logements sociaux et privés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M. LIEBAULT

En tant qu'adjoint à la lutte contre l'exclusion, je voudrais souligner la création de cette pension de famille et faire part d'une interrogation. Il est prévu 22 logements en PLAI sur une surface de 410 m², c'est-à-dire des logements d'une surface de 17 m² à 23 m². L'idée est d'accueillir des personnes âgées qui souffrent d'addictions : l'attribution de la moitié des logements se fera directement par des associations, Nova Dona et Charonne, qui accompagnent des personnes toxicomanes.

Je voudrais rappeler qu'une pension de famille est une solution de logement accompagné pour répondre aux besoins des personnes en grande exclusion, fortement désocialisées et isolées, ayant eu un parcours de rue ou qui sont passés par des hébergements d'urgence. Plutôt que des hébergements classiques, des hébergements de petite taille sont mis à leur disposition : cela permet un lieu de chaleureux et une réinsertion sociale, avec des logements autonomes. Cela permet aux personnes de s'approprier le fait d'avoir son propre logement pour passer ensuite dans un logement classique.

L'accent est mis sur la vie commune : les résidents ont accès à des espaces collectifs, pour des repas pris en commun notamment. Par ailleurs, un encadrement est assuré par les hôtes présents dans la pension et qui animent la vie collective. Je donnerai l'exemple d'une pension de famille qui a bien réussi, celle des Thermopyles, avec de remarquables résultats en termes d'intégration dans le quartier.

Je souhaite cependant vous faire partager quelques interrogations : les pensions de famille ne ciblent pas des publics spécifiques, mais des personnes désocialisées et sorties de la rue. Pour les personnes toxicomanes, il existe d'autres structures adaptées.

Par ailleurs, les pensions de famille comportent une partie commune. Or, dans la délibération qui nous est soumise, une salle de convivialité est prévue au rez-de-chaussée, mais qui concerne toute la résidence, et pas uniquement celles de la pension de famille. Or l'idée est de sociabiliser à petite échelle.

Rien n'est dit non plus sur l'animation et l'encadrement par le couple d'hôtes. Je comprends que c'est une délibération de financement et que tout n'est pas encore défini, mais on mériterait de faire remonter au niveau de la Ville le fait d'avoir des réponses à ces questions. Sachant qu'une pension de famille est moins onéreuse pour l'État qu'une autre résidence sociale (16 € par jour et par place, contre 30 €), j'espère que l'objectif n'est pas financier. Je ne le crois pas.

Nous voterons en faveur de cette délibération mais souhaiterions avoir des réponses à ces interrogations.

Mme PETIT

Le travail commence : à partir du moment où nous approuvons la délibération, cela permet au bailleur de travailler.

M. LESAIN

La remarque de Nicolas LIEBAULT m'amène à essayer de comprendre ; s'agit-il bien de personnes ayant connu des périodes d'addiction, sorties de la toxicomanie ? Sont-elles encore victimes de toxicomanie ? Cela n'appelle pas le même encadrement.

M. LIEBAULT

Ce sont des personnes qui ont connu des épisodes de toxicomanie. Elles en sont sorties, mais ont toujours le risque d'y retomber. L'objectif de faire sortir ces personnes de ce qu'elles ont connu, est bien curatif.

Mme PETIT

Cela me permet de citer un partenaire clé pour la Ville de Paris et pour la santé publique, d'un grand professionnalisme, *Nova Dona*, situé il y a quelques années rue Didot. Cette association est aujourd'hui hébergée sur le site de Saint Vincent de Paul. L'opportunité de ce bâtiment permet à *Nova Dona*, à *Toit et Joie* et aux autres partenaires de travailler à un programme plus ambitieux que le simple local que pourrait récupérer *Nova Dona* : un programme de suivi de personnes ayant pu rencontrer des moments difficiles.

Nous rencontrerons l'ensemble des partenaires pressentis pour ce projet de réhabilitation. Il est possible que ce bâtiment, en attendant un démarrage des travaux prévus au printemps, accueille dans le cadre du plan grand froid, cet hiver, des personnes à la rue.

Je vais passer au vote.

DELIBERATION N° 274

2015 DLH 354 Création 10 allée Gaston Bachelard (14^e) d'une résidence sociale jeunes actifs de 79 logements, une pension de famille de 22 logements et une résidence sociale de 6 logements par Toit et Joie

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

| | | | | |
|-----------|----|------|---|----------|
| Votants : | 29 | dont | 7 | pouvoirs |
| Pour : | 29 | dont | 7 | pouvoirs |

- Projet de délibération DLH 401

Réalisation 105, rue Raymond Losserand / 49, rue de Gergovie (14^e) d'un programme de 20 logements sociaux (14 PLUS et 6 PLS) par la SIEMP

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

C'est une opération que le conseil de quartier Pernety connaît très bien. Je vous épargne le détail des multiples épisodes qui ont modifié le programme et les difficultés rencontrées par le maître d'œuvre, la SIEMP, avec les entreprises. Depuis juin 2015, une nouvelle entreprise, Bouygues Construction, a été missionnée.

Il nous est demandé aujourd'hui d'approuver le financement de 20 logements sociaux : 12 logements PLUS (1 T1, 5 T2, 4 T3, 3 T4, 1 T5), 6 logements PLS (1 T1, 5 T3), en sachant que 6 logements PLA-I ont déjà été votés.

Le permis de construire sera déposé avant la fin de l'année civile. Des discussions sont encore en cours avec les voisins sur d'ultimes détails.

Le programme prévoit un accès par la rue de Gergovie (les parkings ayant disparus du programme) : une porte permettra l'accès à la salle Magnus Magnien, propriété d'I3F. Nous sommes en discussion avec eux afin de trouver un montage financier pour les travaux de cette salle.

Je vous remercie de bien vouloir accepter ce financement.

M. LIEBAULT

Il est prévu dans le programme 14 PLUS et 6 PLS. Pourquoi pas de PLAI ? Il est dit que la partie qui concerne le PLAI est conditionnée à une décision de l'ANRU. Le conditionnel est utilisé : « ...ne devrait pas faire l'objet de modification, n'entraînerait pas... »

Dans la mesure où 70 % des demandeurs de logements sociaux sont éligibles au PLAI, il constitue une priorité. Qu'est-ce qui conditionne le fait que l'ANRU va verser cette obole ? Pour quelle raison ce financement pourrait être remis en cause ?

Nous voterons cette délibération.

Mme DAUCHEZ

Je regrette que Monsieur Cherki soit parti. En le citant, je me souviens du fait qu'il parlait du projet autrefois, en disant qu'il posait plusieurs problèmes que vous aviez tenté de régler. Il disait, je cite : « Nous n'y sommes pas totalement parvenus. Nous continuons notre progression, qui conditionnera ma position sur le permis de construire. » Je regrette son absence car il aurait pu mieux nous éclairer sur ces différentes difficultés.

Je retiens qu'il avait noté à l'époque ce que vous venez de mentionner, à savoir l'accessibilité à la salle associative, ainsi que des problèmes de luminosité dans certains logements, dans le projet architectural de l'époque.

L'opposition municipale s'était alors élevée contre l'incohérence de voter une délibération avant même que projet architectural n'ait été complètement défini.

J'imagine que ces problèmes ont été réglés depuis, puisque le permis de construire a été délivré en 2010. La dernière délibération votée en 2012 prévoyait une livraison en septembre 2013. Que s'est-il passé entre temps ? Je veux bien croire qu'il y a eu des difficultés dans la gestion des appels d'offre et que les entreprises retenues n'aient pas rempli leurs obligations contractuelles. Mais alors pourquoi, alors que nous souffrons d'un déficit en logements sociaux, le nombre de logements a-t-il été réduit ? Pourquoi les emplacements de stationnement ont-ils été supprimés ? De quelle façon le problème d'accessibilité à la salle associative a-t-il été réglé, non seulement sur le passage qui sera créé rue de Gergovie mais sur sa largeur et son accessibilité ? Pouvez-vous nous confirmer que les problèmes de luminosité évoqués par Monsieur Cherki sont réglés ? Enfin, le niveau de participation de la Ville de Paris reste-t-il le même ?

Mme PETIT

Je laisserai Pascal Cherki répondre à ces questions. Ancienne mandature, ancien maire. Nous reprenons les dossiers un peu maudits ; celui-ci en fait partie, indépendamment de la bonne volonté de nos prédécesseurs.

Un certain nombre de réponses ont été apportées dans la présentation de la délibération. Elles peuvent être reprises très brièvement.

M. BOUABBAS

Vous regrettez qu'il y ait moins de logements. Nous avons discuté avec les riverains et le projet a été estimé un peu trop dense, la parcelle étant extrêmement contrainte. Afin d'aboutir à un consensus, six logements de moins ont été prévus.

Le permis 2013 étant caduc, un nouveau permis va être déposé d'ici deux semaines. Dans ce cadre, des discussions sont en cours, notamment avec la copropriété du 107, sur des questions de courrette, de lumière, de couleurs, d'arbres, dans un cadre contractuel entre la SIEMP et la copropriété.

Le retard est dû au fait que certaines entreprises ont fait faux bond. Le permis de construire comprendra une accessibilité à la salle, facilitée par l'absence de parkings. Une entrée indépendante se situera rue de Gergovie, et l'on tournera tout de suite à droite pour aller tout au bout vers la salle associative.

Une réunion publique sera organisée avec la SIEMP au premier trimestre 2016, afin de présenter le programme à l'ensemble du quartier.

L'ANRU a été déposé en 2009 ; une vérification est à faire. Si nous perdons les 6 PLAI, je pense que nous pourrions les compenser via un financement de la Ville de Paris. La SIEMP était cependant optimiste quant au maintien du financement.

Mme PETIT

Je vais passer au vote.

DELIBERATION N° 275

2015 DLH 401 Réalisation 105, rue Raymond Losserand / 49, rue de Gergovie (14^e) d'un programme de 20 logements sociaux (14 PLUS et 6 PLS) par la SIEMP

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

| | | | | |
|-----------|----|------|---|----------|
| Votants : | 29 | dont | 7 | pouvoirs |
| Pour : | 29 | dont | 7 | pouvoirs |

- Projet de délibération DLH 407

Réalisation 155, rue du Château (14^e) d'un programme d'acquisition réhabilitation de 14 logements sociaux par Paris Habitat OPH

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit de la suite du bail emphytéotique conclu entre la Ville de Paris et Paris Habitat pour le 155, rue du Château, pour 14 logements sociaux : 7 PLAI (1 T1, 1 T2 et 5 T3), 7 PLUS (1 T2 et 6 T3).

En termes de réservation, 4 logements seront dévolus à la Préfecture, 2 au 1 % et 8 à la Ville de Paris.

Je vous remercie de bien vouloir accepter ce financement.

Mme PETIT

Il y a-t-il des questions ? Je passe au vote.

DELIBERATION N° 276

2015 DLH 407 Réalisation 155, rue du Château (14^e) d'un programme d'acquisition réhabilitation de 14 logements sociaux par Paris Habitat OPH

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

| | | | | |
|-----------|----|------|---|----------|
| Votants : | 29 | dont | 7 | pouvoirs |
| Pour : | 29 | dont | 7 | pouvoirs |

- Projet de délibération 2015 DVD 129

Nouveau règlement de voirie de la Ville de Paris - Approbation

Mme LEKIN

Le règlement de voirie de la Ville de Paris constitue le document fondateur des principes d'interventions et d'occupations sur le domaine public routier, soit l'ensemble des voies de la Ville de Paris affectées à la circulation publique et leurs dépendances : stationnement, trottoirs, pistes cyclables, mobilier urbain, arbres d'alignement. Il n'a pas été modifié depuis son vote en 1999.

Il fixe les modalités d'exécution des travaux conformément aux normes techniques et aux règles de l'art et détermine les conditions dans lesquelles la Maire peut décider que certains travaux de réfection sont exécutés par la commune.

Le règlement a besoin de s'adapter à la réglementation concernant le partage des responsabilités entre la Ville de Paris et la préfecture de Police. Les pouvoirs de police en matière de sécurité et de stationnement sont assurés par la maire, à l'exception des cas où le préfet de police est compétent.

Sont dorénavant déterminées par la Maire de Paris, après avis conforme du préfet de police les règles de circulation et de stationnement sur les axes permettant d'assurer la continuité des itinéraires principaux dans l'agglomération parisienne et la Région Ile-de-France, l'ensemble des autorisations d'occupation du domaine public routier après consultation et avis de la préfecture de Police, la réforme anti endommagement, la prise en compte de l'amiante dans certaines structures de voirie et la fin des comptes de tiers. Les compte de tiers ne seront plus la règle mais deviendront un cas particulier. Ils représentent 60 % des commandes de travaux réalisés par l'ASCV et génèrent des réclamations, voire des actes de contentieux.

Le nouveau règlement de voirie définit les modalités d'exécution des travaux par les tiers et les prescriptions techniques à respecter. Une nouvelle organisation est nécessaire pour permettre à la Ville de définir l'organisation des travaux et de suivre les chantiers du début à la fin, à partir du 1^{er} janvier 2016, et de garantir la qualité des travaux exécutés.

La répartition des tâches entre la Ville et les intervenants est donc modifiée. Les règles de coordination des travaux, quant à elles, restent inchangées ; tous les concessionnaires peuvent ainsi coordonner leurs travaux. Les procédures d'autorisation de projets d'occupation du domaine public, les règles garantissant la sécurité des usagers, y compris en ce qui concerne l'amiante, ne changent pas non plus.

La Ville effectue aux frais des intervenants les modifications de signalisation lumineuse tricolore, le remplacement des boucles de comptage sous chaussée, les opérations de consignation-déconsignation des armoires électriques et la programmation relative à l'éclairage public.

Elle commande aux frais des intervenants les interventions sur les mobiliers faisant l'objet d'un contrat avec la Ville.

Pour les particuliers, la Ville effectue aux frais des intervenants l'ensemble des travaux induits par leur intervention, les travaux préparatoires, les mesures d'exploitation pendant le chantier et sur l'espace public. Les réfections provisoires sont réalisées uniquement à la demande de la Ville, ou si les travaux sont suivis d'aménagements par la Ville. Le délai maximum entre la réfection provisoire et définitive est d'un mois. Une remise en circulation est prévue à la fin des travaux. Dans le cas d'une fouille, toute intervention sur moins de 7 m² et durant au moins un mois sur trottoir et/ou au moins deux semaines sur la chaussée, l'intervenant informe la DVD le jour de la remise en circulation.

Dans le cas d'un barrage, l'intervenant informe la DVD 15 jours avant la réouverture, puis lève les réserves après la réouverture.

Les garanties sont de deux ans pour les travaux et de 10 ans pour les travaux d'ouvrage d'art.

Je vous demande donc d'approuver ce règlement de voirie et d'autoriser la Maire de Paris à le mettre en œuvre. Je vous demande d'en délibérer.

M. LIEBAULT

La Ville se propose de mettre à jour le règlement de voirie qui date de 1999, notamment ses rapports avec la préfecture de Police. Nous soutenons cette démarche. Je voudrais cependant soulever une interrogation, à propos de la remise en état et des comptes de tiers. Les travaux de remise en état de la voirie sont réalisés par les opérateurs qui interviennent sur la voie publique. Si par exemple, GRDF intervient sur son réseau, l'entreprise se chargera de remettre la rue en état ; cela permettra de réduire le temps entre deux interventions. Auparavant, le concessionnaire payait la Ville, qui opérerait les travaux de remise en état. Désormais, le concessionnaire paiera lui-même ses travaux de remise en état. La Ville exigeait auparavant du concessionnaire l'ajout d'une somme à hauteur de 10 % des travaux.

Le changement de règlement de voirie va donc impliquer une perte financière pour la Ville. Pourquoi un tel cadeau au profit des entreprises ?

Par ailleurs, nous souhaitons connaître les conséquences sur les services de la DVD de ce changement de règlement. Les agents de la Ville n'ayant plus à réaliser eux-mêmes les travaux, cela va-t-il impliquer une réorganisation des services ? Seront-ils reversés à d'autres tâches, et lesquelles ? Nous espérons que la Ville ne va pas en profiter pour réduire les équipes de la DVD, alors qu'elles seraient utiles pour renforcer d'autres secteurs d'intervention.

Enfin, ce transfert de la remise en état vers les concessionnaires va-t-il impliquer le maintien de la qualité des travaux ? La remise en état ne risque-t-elle pas d'être effectuée *a minima* par les entreprises pour réaliser des économies ? Les délais de remise en état seront-ils respectés ? En effet, les désagréments que peuvent représenter pour les riverains une difficulté d'accès aux trottoirs et les conséquences sur la circulation sont importants.

Quel dispositif de contrôle sera mis en place par la Ville pour le respect de ces exigences ?

Les élus communistes voteront en faveur de ce nouveau règlement de voirie mais souhaitent disposer de réponses à ces interrogations légitimes.

M. FERTIER

Monsieur Liebault, vos interrogations sont d'autant plus légitimes que nous les partageons sur un certain nombre de points. Madame Lekin, vous avez rappelé que l'adoption d'un nouveau règlement était l'occasion de se mettre à jour en termes de normes. C'est aussi l'occasion de dresser un bilan et de tenter d'améliorer ce qui peut l'être. Malheureusement, de ce point de vue, le compte n'y est pas. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce nouveau règlement.

Le compte n'y est pas en ce qui concerne le principal changement, la disparition des comptes de tiers. Cette disparition des comptes de tiers (qui étaient abondés à hauteur de 40 M€) permet de confier désormais aux entreprises intervenantes la réalisation des travaux, qui étaient jusqu'à présent sous la responsabilité de la Direction de la voirie. Quid de ce transfert ? Pour quelle raison, si ce n'est avoir une approche comptable ? Nous partageons les craintes de notre collègue Liebault, à savoir une dégradation de la qualité. Que deviennent les personnels de la DVD ?

On constate bien que depuis des années, le budget consacré à la voirie baisse ; en cela, la dégradation de la voirie se poursuit. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce ne sont pas les automobilistes les premières victimes, mais ce sont les usagers les plus vulnérables, c'est-à-dire les piétons et les cyclistes. Ce sont les premiers à souffrir d'un état dégradé de la voirie.

De ce point de vue, la suppression du compte tiers et la privatisation de tâches exercées jusqu'alors par la DVD, nous semble être une mauvaise bonne idée.

Deux points ne font pas l'objet de changement ; le premier point concerne la coordination. Nous constatons tous dans nos quartiers que des chantiers durent ; la voirie est refaite, puis un autre

chantier fait rouvrir la chaussée, etc. En termes de coordination, il me semble que l'on peut mieux faire, et que le nouveau règlement n'apporte aucune modification de ce point de vue.

Le second point, évoqué par notre collègue Liebault, porte sur question des contrôles de la qualité des travaux, de la durée des travaux, et des nuisances sonores. De ce point de vue-là non plus, pas de changement majeur.

On change un aspect important qui n'aurait pas mérité de l'être (en effet, le compte tiers est une procédure qui fait des envies parmi les autres grandes villes), tandis que d'autres points, qui auraient mérité un peu plus de réflexion, n'ont pas fait l'objet de modifications. Merci pour votre attention et vos réponses.

Mme LEKIN

Je voudrais vous remercier de vous inquiéter des personnes les plus fragiles qui sont victimes de la voirie. J'ai sous mes yeux le compte-rendu d'une réunion à l'Hôtel de Ville, qui spécifie bien que tous les contrôles des équipements seront faits dans la règle et dans les normes.

Quant à la coordination, je précise que depuis que cette majorité est élue, c'est un point que nous avons mis en avant immédiatement. Beaucoup de progrès ont été réalisés ; la CPCU, par exemple, a fait beaucoup d'efforts afin de mieux gérer ses travaux, en coordination avec d'autres.

Cependant, des efforts sont encore à faire : on ne change pas en un an des habitudes prises depuis des décennies, chacun creuse à son tour, en se demandant pourquoi à chaque fois. Nous en avons subi les conséquences rue d'Alesia en 2011. C'est de cet exemple dont je m'étais servi pour dire qu'il ne fallait pas recommencer.

Auparavant, la Ville de Paris payait les travaux de remise en état, qui étaient ensuite remboursés par l'entreprise. Effectivement, la Ville bénéficiait de 10 % de la part du concessionnaire. Je ne sais pas quel sera le manque à gagner pour la Ville de Paris. Je ne sais pas s'il y aura suppression de personnel à la DVD ; j'espère que non. Je voudrais dire - l'ancien président du conseil de quartier Mouton-Duvernet ne me contredira pas - que la voirie en profitera peut-être pour faire les travaux beaucoup plus rapidement, et réparer les problèmes de voirie qui sont délicats. En effet, la priorité était donnée jusqu'à présent aux grands travaux. La voirie s'attachera peut-être davantage à une meilleure qualité des détails qui contribuent à une meilleure qualité de vie des citoyens.

J'oublie sûrement des questions.

M. LIEBAULT

La question des délais.

Mme LEKIN

Ce sera bien mieux. Auparavant, la DVD était obligée d'attendre la lettre de fin des travaux du concessionnaire pour pouvoir intervenir. Dans la rue Mouton-Duvernet, une partie du trottoir avait été fouillée par GRDF, qui n'avait pas donné la date de fin de travaux à la DVD. Le trottoir avait été laissé à l'abandon. Désormais, le concessionnaire, qui connaît la fin de ses travaux, pourra tout de suite refermer les fouilles et les travaux sur les trottoirs. Une amélioration des délais sera donc constatée.

Mme PETIT

Nous essayons d'adapter nos outils et notre règlement pour un meilleur fonctionnement et pour une meilleure efficacité. Chaque concessionnaire qui creuse rebouchera immédiatement, sans attendre plusieurs mois.

La gestion du compte tiers est chronophage budgétairement pour les services de la voirie et pour les sections territoriales d'arrondissement. On se retrouve très vite bloqué par ces délais d'attente pour l'émission de titres. Elle est chronophage en termes de gestion pour les agents et les équipes de la

DVD. L'idée est de les repositionner sur le suivi des travaux. Aux entreprises et aux concessionnaires de finir dans la foulée la remise en état de la chaussée.

Je ne peux pas laisser dire, monsieur Fertier, que le budget de la voirie est en constante diminution. Nous avons nos engagements : nous allons mener de grands travaux de requalification de voirie, et par ailleurs, nous sommes attentifs à reprogrammer chaque année des requalifications de trottoirs, de chaussée, rue de l'Ouest, rue de Gergovie, rue Boissonade demain, rue de l'Aude, rue du Maine...

Vous passez à la trappe le fait que notre arrondissement est très touché par l'amiante dans la chaussée ; cela entraîne un surcoût important, de près de 30 %, avant même d'intervenir.

Nous essayons de composer avec ces contraintes, et je souhaite que ce nouveau règlement soit efficace, afin d'avoir une meilleure lisibilité du service public dans ce domaine.

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 277

2015 DVD 129 Nouveau règlement de voirie de la Ville de Paris - Approbation

Mme Sylvie LEKIN rapporteur

DELIBERE

Article unique : à la majorité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

| | | | | |
|---------------|------|-------------|---|----------|
| Votants : | 29 | dont | 8 | pouvoirs |
| Pour : | 23 | dont | 6 | pouvoirs |
| Contre : | 4 LR | dont | 1 | pouvoir |
| Abstentions : | 2 | UDI - Modem | | |

- Projet de délibération 2015 DVD 195

Avenue de la Porte de Châtillon - Contrat d'occupation du domaine public pour l'exploitation de locaux à usage de distribution de carburants et de station-service et d'activités liées à l'automobile

Rapporteuse : Mme Sylvie LEKIN

Mme LEKIN

Il est dommage que Madame Kosciusko-Morizet soit partie ; j'ai entendu ce matin sur BFM que les écolos ne faisaient pas d'écologie. Là, je vais me faire attaquer pour défendre Total. Vous pouvez tweeter dès maintenant ; COP21, je défends Total ! Ce n'est pas mon choix.

Il s'agit de la station-service située entre le 18 et le 22, avenue de la Porte de Chatillon. Cette délibération concerne la signature d'un contrat d'occupation du domaine public pour cette station-service.

La station est exploitée par la société EFR dans le cadre d'un contrat expiré depuis 2009. Celui-ci n'a pas été renouvelé plus tôt en raison des incertitudes sur le maintien de cette activité, eu égard aux projets de renouvellement urbain du secteur.

Une occupation du domaine public étant provisoire et révocable, l'occupation peut être relancée sur cette parcelle. Un appel à candidature a ainsi été lancé pour assurer la continuité de l'exploitation de cette station-service et retenir le futur occupant. Trois candidats ont présenté une offre : PICOTY SA, EFR et TOTAL. Les critères de jugement des offres portaient sur la pertinence des propositions de

montants des redevances, le projet de valorisation du patrimoine municipal envisagé par le candidat (nature, programmation, coût...) et les moyens (humains, techniques et matériels) à mettre en œuvre.

Après examen, c'est la société Total qu'il sera proposé au conseil de Paris de retenir. La durée du contrat est fixée à 8 ans. L'offre a été jugée solide et cohérente et assortie aux travaux importants : environ 680 000 euros HT pour la rénovation, l'accessibilité, et la mise en sécurité du site.

Le contrat prévoit que si les conditions techniques et réglementaires le permettent, une borne de recharge rapide pour les véhicules électriques sera installée en sortie de station à proximité du kiosque.

Total a proposé des redevances très intéressantes par rapport à la concurrence, comprenant un potentiel de carburant distribué largement, supérieur à 5 500 m³.

Les redevances sont composées :

- d'une redevance fixe annuelle révisable égale à 300 000 € ;
- d'une redevance variable adaptée aux évolutions du volume de carburants distribués égale à :
 - 20 € par mètre cube pour la partie comprise entre 5 000 m³ et 5 500 m³ par an
 - 18 € par mètre cube au-delà de 5 500 m³ par an
- d'une redevance proportionnelle égale à 6 % du chiffre d'affaires hors taxe sur les ventes (autres que les carburants) et activités annexes.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Je suppose qu'il n'y a pas d'interventions particulières. Nous passons au vote.

DELIBERATION N° 278

2015 DVD 195 Avenue de la Porte de Châtillon - Contrat d'occupation du domaine public pour l'exploitation de locaux à usage de distribution de carburants et de station-service et d'activités liées à l'automobile

Mme Sylvie LEKIN rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

| | | | | |
|-----------|----|------|---|----------|
| Votants : | 29 | dont | 8 | pouvoirs |
| Pour : | 29 | dont | 8 | pouvoirs |

- Projet de délibération 2015 DVD 239

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage unique en phase travaux-Passerelle du Cambodge (14^e)

Rapporteuse : Mme Sylvie LEKIN

Mme LEKIN

Nous en avons déjà parlé, aussi je ne vous rappelle pas le contexte. Le maître d'ouvrage est l'entité porteuse du besoin, le maître d'œuvre réalise le projet. Cette opération est conduite en maîtrise d'ouvrage par plusieurs collectivités : la Ville de Paris est propriétaire de la passerelle existante, le

Conseil Départemental 94 est propriétaire de l'avenue Paul-Vaillant Couturier, au-dessus de laquelle passera le prolongement, la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre est compétente en matière de voirie communautaire.

La convention proposée pour la phase « travaux » de l'opération d'extension de la passerelle s'articule de la manière suivante :

- une prestation de maîtrise d'œuvre correspondant à la « réalisation » de l'opération, établie à 75 075 € HT ;
- des travaux dont le coût est estimé à 2 379 315 € HT, par le maître d'œuvre ;
- 70 000 € HT pour l'intervention de prestataires éventuels assistant la maîtrise d'ouvrage, celle d'un coordonnateur santé sécurité ainsi que les frais d'exploitation inhérents aux fermetures des axes routiers.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Il y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

DELIBERATION N° 279

2015 239 Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage unique en phase travaux-Passerelle du Cambodge (14^e).

Mme Sylvie LEKIN rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

| | | | | |
|-----------|----|------|---|----------|
| Votants : | 29 | dont | 8 | pouvoirs |
| Pour : | 29 | dont | 8 | pouvoirs |

Questions orales à la Maire d'arrondissement

Q14 2015 36 Question orale posée à la Maire d'arrondissement par Stéphane FERTIER, Conseiller d'arrondissement, Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe Les Républicains et apparentés, relative à la conférence-débat du 10 novembre 2015, à la salle des fêtes de la Mairie du 14^e arrondissement

M. FERTIER

C'est une question relative à la conférence débat du 10 novembre dernier.

Le 10 novembre dernier, l'Association France Palestine Solidarité Paris 14^e/6^e, organisait une conférence-débat intitulée « *le désastre écologique de l'occupation israélienne en Palestine et la question de l'eau* ».

Si le film projeté « *L'eau de chez nous, l'eau de chez eux* » livrait une présentation équilibrée et documentée de la question ô combien complexe des relations israélo-palestiniennes sous l'angle de la gestion de la pénurie d'eau dans cette région, en présentant les points de vue de chacun des protagonistes, on ne pouvait en dire autant en revanche du débat qui a suivi, organisé par l'Association France Palestine Solidarité et animé notamment par Pascal Durand, député européen.

Il s'agissait en réalité un procès exclusivement à charge contre l'autorité israélienne, en l'absence de toute contradiction et dans des termes susceptibles d'attiser les antagonismes. Ainsi, a-t-on pu notamment entendre parler de « *pays dominateur par rapport à une population dominée, colonisée* », « *de politique israélienne de restriction de l'eau* » où « *l'eau est utilisée comme une arme, une arme de souffrance mais aussi pour faire partir la population palestinienne* », ou encore de « *propagande sioniste* » à plusieurs reprises.

Il faut dire qu'avant même d'accéder à la salle, le ton était donné puisque non seulement un important cordon policier était mis en place à l'extérieur sur la voie publique, mais l'accès était contrôlé avec, comme commentaire de la part d'un membre de l'association organisatrice : « *il s'agit d'éviter les extrémistes juifs* ».

Dans ce contexte, nous vous demandons, Madame la Maire du 14^e arrondissement de bien vouloir nous préciser :

- Quelles sont les règles exactes relatives à l'organisation de réunions à caractère manifestation politique au sein des locaux de la mairie du 14^e arrondissement ;
- Quelles étaient les conditions financières de l'organisation de cette réunion, et notamment :
 - si la salle des fêtes a été louée ou mise gracieusement à disposition de l'Association France Palestine solidarité
 - si les équipements complémentaires comme le mobilier, le dispositif de sonorisation et la mise à disposition de personnel municipal ont donné lieu à une facturation
 - si la mairie du 14^e arrondissement a assumé le coût du contrôle d'accès de ses locaux et de la sécurité de cette réunion ;
- S'il est normal qu'une réunion politique lors de laquelle certains propos sont susceptibles de générer des troubles de l'ordre public soit organisée dans la salle des fêtes de la mairie de l'arrondissement, qui doit rester la maison commune.

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Mme PETIT

C'est par courrier du 22 février dernier que l'AFPS, des sections des 14^e et 6^e arrondissements, m'a sollicitée pour une mise à disposition de salle au cours de l'année 2015. L'AFPS bénéficie, comme toute autre association du 14^e arrondissement, en fonction des disponibilités, de la possibilité de mise à disposition de la salle des fêtes de la mairie du 14^e arrondissement.

En 2014, elle avait déjà pu en bénéficier, et avait consacré un après-midi à des échanges et à un débat sur la culture palestinienne.

La mise à disposition de la salle est régie comme vous le savez, par la délibération votée en conseil d'arrondissement le 30 mars 2015 ; nous avons souhaité mettre à jour la mise à disposition de nos salles municipales. Il est précisé dans cette délibération que la gratuité totale est assurée, entre autres, aux associations d'intérêt général, à but non lucratif. Ainsi l'AFPS a bénéficié, comme toute autre association, de la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes.

Une convention de mise à disposition a été signée, entre la direction générale des services de la mairie et l'association, avant la tenue de la réunion. Le matériel qui se trouve dans la salle est de fait mis à disposition des utilisateurs ; la convention prévoit la bonne utilisation de ce matériel et l'obligation de rendre les lieux dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de l'entrée.

La délibération a été strictement appliquée. S'agissant des mesures de sécurité, comme pour tout autre manifestation ou réunion publique se déroulant à la mairie même ou à l'annexe, des agents de sécurité sont systématiquement présents pour assurer le contrôle des entrées et la bonne tenue de la manifestation.

La mairie d'arrondissement, et la maire que je suis, a reçu quelques messages hostiles ou inquiets par rapport à la tenue de cette conférence-débat organisée par l'AFPS. J'ai discuté avec la commissaire, je l'ai alertée de la tenue de cette réunion qui pouvait en effet être plus sensible que d'autres. Le commissariat a jugé utile de mettre, un dispositif spécifique de sécurité à l'extérieur de la salle des fêtes.

J'ajoute qu'aucun incident n'a été signalé à l'occasion de cette conférence-débat ; elle s'est déroulée dans des conditions sereines. Comme vous, je suis très attachée à ce que la mairie et la mairie annexe soient pleinement la maison commune des Parisiens et des habitants de notre arrondissement.

M. FERTIER

Je ne crois pas que vous ayez répondu sur le fait d'organiser des manifestations visiblement politiques.

Mme PETIT

Je vous laisse à vos propos qui qualifient cette réunion de manifestation politique.

M. FERTIER

D'autres manifestations politiques ont eu lieu par le passé, notamment le 14 juin 2015, où un débat a été organisé en faveur du parti socialiste portugais. Ce n'est donc pas la première fois que la salle de la mairie est mise à disposition pour des manifestations à caractère politique.

Mme PETIT

Je ne sais pas de quoi vous voulez parler. En tous cas, le débat est clos, conformément au règlement intérieur.

Je passe la parole à Madame Dauchez pour la question suivante.

Q14 2015 37 Question orale posée à la Maire d'arrondissement par Madame Marie-Laure DAUCHEZ, Conseillère d'arrondissement, Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe Les Républicains et apparentés, relative à la couverture et à l'efficacité réelle du réseau de vidéo-protection dans le 14^e arrondissement.

Mme DAUCHEZ

La réduction des effectifs de police, que l'on a pu observer avant 2012 mais également en 2013, 2014 et 2015 selon un article paru dans le journal *Le Monde* le 17 novembre dernier, rend plus indispensable encore le développement de la vidéo-protection dans l'espace public parisien.

Lors de sa séance du 14 septembre dernier, le Conseil du 14^e arrondissement s'est prononcé pour une augmentation mesurée (+ 7) du parc de 57 caméras déjà implantées dans l'arrondissement. Lors du débat, la maire du 14^e arrondissement a insisté sur le rôle de ces équipements pour « *aider les forces de l'ordre à résoudre des enquêtes* », en citant notamment les faits de délinquance mais aussi les risques terroristes.

Cela vient pourtant en contradiction totale avec ce que déclarait Pascal Cherki, alors maire du 14^e arrondissement, lors du conseil d'arrondissement du 16 novembre 2009. Monsieur Cherki indiquait à cette occasion que « la majorité des caméras implantées le sont pour réguler la circulation. Pour le 14^e arrondissement, sur les 69 caméras implantées, 62 sont prévues en ce sens et 7 ont été demandées expressément par le commissariat pour la lutte contre la délinquance ».

Cet état des lieux dressé par Monsieur Cherki illustre les propos de Madame la Commissaire du 14^e arrondissement lors de la première réunion plénière du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance du 14^e arrondissement, le 1er octobre dernier. Elle avait en effet indiqué que les

caméras étaient trop peu nombreuses et « parfois mal réparties » dans l'arrondissement, alors même qu'il s'agit d'un « outil extrêmement précieux qui permet de décupler les yeux des policiers ».

En conséquence, nous vous demandons, Madame la Maire, de bien vouloir nous préciser :

- Si les propos de Pascal Cherki, cités ci-avant, correspondent à la réalité ;
- Quelle est la répartition exacte, au sein du parc actuel et futur, entre d'une part les caméras à usage de police de la circulation et d'autre part les caméras à usage de sécurisation de la voie publique et d'enquête judiciaire (voire à usage mixte si c'est parfois le cas).

Mme PETIT

Votre question peut suspendre car des éléments de réponse sont explicitement inscrits dans le dossier de la délibération SG 61 que la majorité municipale a approuvée lors du dernier conseil. Il s'agissait d'un avenant à la convention d'occupation du domaine public par l'État, aux modalités de participation de la Ville de Paris, dans le cadre de l'aménagement de vidéo-protection. Vous vous étiez d'ailleurs abstenus.

J'espère que cette question ne vise pas à ouvrir à nouveau une polémique sur la réalité des effectifs de police. C'est pourquoi je m'en tiendrai à votre souhait de comprendre le rôle des caméras de vidéo-protection.

Que vous citiez les propos de Monsieur Cherki ne me dérange pas et j'espère qu'il vous apportera lui-même une réponse. En revanche, je trouve cavalier que vous repreniez les propos de Madame la commissaire, qui a été surprise de votre question et de la manière dont elle a été formulée, car vous ne citez qu'une partie de son intervention. Elle a répondu lors de la tenue de cette première réunion plénière de notre comité de prévention et de sécurité d'arrondissement.

Je vous rappelle les objectifs de pose de nouvelles caméras indiqués lors de la séance du 14 septembre :

- Améliorer la gestion de l'ordre public, notamment lors de grands rassemblements et manifestations ;
- Assurer la protection des institutions, des établissements sensibles et des équipements municipaux ;
- Renforcer la sécurisation de Paris, de sa population et de ses visiteurs, contre la délinquance et le risque terroriste ;
- Mieux gérer la circulation sur les principaux axes et aux portes de la capitale, renforcer la sécurité routière tout en facilitant les interventions urgentes et de secours ;
- Contrôler à terme les zones à circulation interdite ou réglementée, pour permettre la lutte contre la pollution de l'air, liée directement aux efforts menés pour lutter contre le réchauffement climatique.

L'ensemble de ces points est explicitement inscrit dans la délibération. L'ensemble des caméras vise à répondre à tous ces objectifs ; elles ont toutes un usage mixte.

Si certaines caméras sont implantées en priorité pour mieux gérer la circulation, elles servent également à des fins d'enquête et inversement. Comme il vous a déjà été indiqué lors du conseil du 14 septembre, le travail de maillage effectué avec le commissariat et la préfecture pour la pose de 7 nouvelles caméras dans notre arrondissement, vise en priorité la lutte contre la délinquance, mais pas seulement ; elles seront également utiles pour d'autres objectifs.

Mme DAUCHEZ

Nous verrons quand Monsieur Cherki sera à nouveau parmi nous si effectivement il s'est trompé lors de son évaluation à destination des caméras du parc existant. Ma question portait surtout sur l'ancien parc, et non pas sur les 7 nouvelles caméras.

Mme PETIT

Vous demanderez à Monsieur Cherki ; cette façon de poser vos questions est invraisemblable.

J'ai toujours répondu très clairement. Nous menons, Cédric GRUNENWALD et moi, un travail très clair avec la commissaire qui est la plus experte pour choisir les emplacements les plus utiles et pour utiliser ces outils qui relèvent de sa compétence.

La prochaine fois que vous voulez poser une question à Pascal Cherki, adressez-vous à lui par d'autres biais que des questions orales en conseil d'arrondissement !

Question écrite à la Maire de Paris

Q14 2015 38 Question posée par Carine PETIT, Didier ANTONELLI et les élus du groupe socialiste, radical et apparenté portant sur l'évolution de la charte du budget participatif

M. ANTONELLI

Ma question s'adresse à Madame HIDALGO, Maire de Paris, et à elle-seule.

Comme vous le savez, nous n'avons finalement pas eu de chance dans la désignation de notre budget participatif, qui était prévu à hauteur de 2,9 M€. Un quatrième projet, que j'appellerai « charnière » a dépassé ce budget prévisionnel de 2 %, ce qui a entraîné la réduction du budget participatif de notre arrondissement de 62 %. Sous l'impulsion de Carine Petit, nous avons décidé de donner 1 M€ à la rénovation de la coulée verte, ce jardin qui va de la place de Catalogne à la Porte de Vanves et qui a besoin, après 40 ans de vie, d'une rénovation importante.

Donc dans les faits, ce budget participatif ne sera amputé que de 30 %, c'est-à-dire ce fameux « euro » qui était donné par la mairie de Paris à tous les projets d'arrondissement.

Je me souviens que lorsque j'avais présenté la charte du budget participatif parisien, il m'avait été dit qu'elle était floue et ne correspondait pas à un règlement. Soyez satisfait Monsieur Azière, le règlement est strictement appliqué : 2 % de dépassement, 62 % de réduction, vous pouvez être très content.

Nous avons discuté avec la mairie centrale ; nous avons proposé de nombreuses solutions, dont l'une me paraissait bonne, en accord avec les deux conseils de quartier concernés par la coulée verte, qui avaient accepté de donner un certain montant de leurs investissements pour verser les 60 000 euros manquants et réintégrer ce quatrième budget charnière dans le budget participatif de l'arrondissement. La mairie centrale a été très ferme et nous n'avons pas pu trouver de solution. C'est pourquoi je vous propose de débattre de cette question et de voter une demande d'évolution de la charte du budget participatif, en proposant un changement de règlement qui donnerait la possibilité aux arrondissements sur ces projets charnières de trouver des solutions locales, afin que ces projets puissent intégrer les projets gagnants dans chaque arrondissement.

Je vous remercie d'en débattre et de voter cette question.

Mme PETIT

J'ai une demande de prise de parole du public : Guillaume Durand et Marine Tenoux.

Mme TENOUX

Bonsoir. Nous sommes représentants des conseils de quartier Jean Moulin-Porte d'Orléans et Pernety. Notre intervention est un témoignage. Nous voulions témoigner de la déception remontée à propos de ce budget participatif, sur les projets retenus en tant que tels (mais c'est le jeu de la participation) mais surtout sur la façon dont ont été attribuées les enveloppes.

Nous souhaitons apporter notre soutien à la proposition de Didier sur la charte, mais nous aimerions apporter une précision.

M. DURAND

Au lieu de laisser les arrondissements trouver des solutions a posteriori du vote, il serait plus intelligent et plus participatif d'en trouver avant le vote, qui permettraient de classer les projets par ordre et d'optimiser l'utilisation de l'enveloppe ; prendre les projets dans l'ordre, et si un projet est trop important, passer au projet suivant, et ainsi de suite, jusqu'à ce que l'enveloppe soit utilisée.

Cela a une conséquence, effectivement : les projets ayant un coût important devront aller très haut dans la liste. Cela ne paraît pas inconséquent de se dire que si un projet de 1,8 M€ n'apparaît pas dans les trois premiers, c'est que les habitants du 14^e n'en veulent pas.

Nous espérons que la mairie centrale pourra envisager cette solution. Si ce n'est pas le cas, nous envisagerons la possibilité de passer par la méthode du vœu.

Mme PETIT

Il y a-t-il des prises de parole de la part des élus sur cette question écrite ?

M. LESAIN

J'ai bien entendu ce que viennent de nous dire les deux représentants des conseils de quartier. À nos yeux, ce vœu, que nous allons voter, est aussi un aveu. Un aveu de précipitation. On a façonné une charte de budget participatif qui au final ne fixe pas de règles qui permettent de travailler correctement. Un autre arrondissement aurait pu s'en apercevoir avant nous ; il se trouve que cela tombe sur nous.

L'autre échec réside dans le flou qui entoure le chiffrage du projet. Je ne veux pas en rejeter la faute sur les services de la Ville qui ont eu un travail énorme pour réaliser ce chiffrage. La faute n'en revient pas non plus aux habitants qui avaient soumis ce projet, celui de la coulée verte à Vercingétorix ; son coût total est de 8 M€. C'est la Ville de Paris qui a choisi de fixer un montant à 1,8 M€ pour cette tranche. On aurait pu aussi bien la fixer à 1,7 M, 1,6 M ou 2,5 M. Il n'y a pas de différence. J'aimerais bien comprendre la méthodologie, qui fait qu'au final cet argent ne viendra pas au bénéfice des habitants du 14^e, pour un chiffrage dont les initiateurs du projet (en l'occurrence les conseils de quartier) ne sont pas à l'origine.

La remarque des deux conseillers est intéressante car elle rejoint une question complémentaire pour Monsieur Antonelli. Vous avez dit tout à l'heure que l'affluence aux conseils de quartier était importante ; c'est vrai. Je voudrais cependant connaître la proportion des membres titulaires qui participent à chaque séance ; les deux personnes nous ont dit qu'elles voulaient peut-être en passer par la voie du vœu pour que cette question soit remise en avant. De ce que j'ai pu constater dans le conseil de quartier auquel je participe, la proportion de membres exigée pour voter des vœux n'est pas atteinte. Ce sont des blocages qui existent aujourd'hui dans la charte des conseils de quartier que nous avons votée l'an dernier.

Nous découvrons des blocages qui résultent de la charte du budget participatif. Je souhaite que nous travaillions ensemble afin de lever ces blocages et modifier autant que nécessaire les chartes et les règlements afin que cela fonctionne correctement.

M. ANTONELLI

Je rappelle que le budget participatif parisien est en création. Un premier essai a eu lieu en 2014 afin de bien fixer les choses sur la finalité. Cela n'existait pas avant la mandature d'Anne Hidalgo. Il est donc tout à fait normal que nous ayons à travailler sur la charte et à poser des questions comme celles que nous posons aujourd'hui. Nous ne sommes pas le seul arrondissement à avoir des projets charnières. Nous sommes le plus important, mais pas le seul.

J'entends ce que disent les représentants des conseils de quartier ; ce serait un retour au règlement qui a accompagné le premier budget participatif, qui n'était pas un réel budget participatif. En effet, les projets n'émanaient pas des citoyens, mais de la mairie. Aujourd'hui, il s'agit d'un réel budget participatif, dont les montants sont très importants. Je rejoins Guillaume Durand : il est vrai que lorsqu'un projet de plusieurs millions n'arrive pas en tête, c'est qu'il y a un problème avec ce projet.

Sur la coulée verte, ce budget d'1,8 M€ correspondait exactement à une rénovation réalisée entre deux rues. Nous ne pouvions pas, avec un budget global de 3 M€, proposer un projet de 8 M€. Ce projet a donc été découpé en tranches par les services. Nous n'avons pas pu descendre de 60 000 euros, les services ne l'ont pas voulu. Il aurait été possible de trouver un financement local, c'est pourquoi j'ai amené la question sur cette possibilité.

Le quorum des conseils de quartier est fixé à 19 dans la nouvelle charte. En effet, Carine Petit a choisi de remonter tous les vœux. Avant cette charte, la possibilité était seulement d'un vœu par an et par conseil de quartier. Tous les vœux doivent partir d'un consensus minimum des conseillers de quartier : 19 sur 56.

Je vais vous donner les chiffres, mais je vous assure que toutes les réunions qui ont eu lieu donnaient le quorum. C'est la première chose que j'ai vérifiée.

Mme PETIT

Je voulais dire au public et à Monsieur Lesain que la Ville et l'exécutif n'ont pas avancé seuls sur cette question. Pour la rédaction de la première charte, de nombreuses réunions de travail ont été organisées par la Maire de Paris et son adjointe, avec les maires de tous les arrondissements.

Nous avons entendu et fait remonter ce que nous avons vécu dans le 14^e arrondissement. Ma collègue du 12^e arrondissement l'a fait également, car elle se sent concernée par le respect de cette charte.

Nous avons fait remonter au niveau du comité de pilotage parisien, auquel les maires de l'opposition et de la majorité sont associés. Il a été convenu qu'un travail soit réalisé pour mieux ficeler les prochaines éditions de la charte, avec un peu plus de souplesse, tout en respectant le principe du vote, de la participation et de la volonté des habitants de soumettre tel ou tel projet. Nous avons décidé qu'il y avait possibilité d'adapter cette charte. Nous avons respecté les cadres de travail parisien : comment faire en sorte que le budget participatif s'améliore d'année en année.

Si vous aviez la solution, Monsieur Lesain pour que tout soit parfait dès la première année, je vous félicite. Nous avons décidé, pour notre part, de respecter les cadres de travail collectifs qui, je le rappelle, associent la majorité et l'opposition municipale dans un même niveau d'information et de concertation.

Nous souhaitons faire remonter cette proposition sous forme de question écrite à la maire de Paris, et je vous propose de passer au vote sur cette question.

M. LESAIN

S'il faut qu'un membre du conseil d'arrondissement reprenne à son compte l'amendement proposé par les deux représentants de conseils de quartier de façon à le porter, nous sommes prêts à le faire.

M. ANTONELLI

On ne peut pas faire les deux. Soit nous proposons de trouver une solution locale, soit nous proposons ce système préconisé par les deux représentants. Or, dans ce système, le vote des citoyens n'est pas respecté. Je suis très réticent sur cette proposition.

Si les conseils de quartier veulent remonter eux-mêmes cette proposition, laissons les faire. Nous travaillerons le vœu. Je ne pense pas que ce soit dans l'optique du vote des citoyens. On peut enlever un projet, deux projets... puis arriver au douzième. On perd la notion du vote citoyen.

Je suis en revanche d'accord avec ce qui a été dit sur le regroupement des projets tels que nous l'avons fait. Selon moi, c'est une erreur ; il faut laisser des petits projets pour ne pas aboutir à cette situation.

Mme PETIT

C'est pour cela que nous avons voulu proposer cette question écrite avant la fin de l'année afin que cette nouvelle règle du jeu soit intégrée dans la charte, avant que le processus du budget participatif de l'année prochaine ne soit lancé.

Je vous propose de passer au vote sur cette question. Nous tiendrons informés les conseils de quartier. Je pense que cela respecte à la fois la volonté des arrondissements et la priorisation faite par les électeurs.

M. AZIERE

Nous votons sur la proposition de M. ANTONELLI, sur une question posée à la Maire de Paris, c'est bien cela ? C'est une procédure normale pour les questions écrites ?

Mme PETIT

Tout à fait, c'est dans le règlement. Nous aurons une réponse de la Maire de Paris, mais cela ne passera pas en vœu au prochain conseil de Paris, qui sera surchargé.

M. LESAIN

Avec une communication lors du prochain conseil d'arrondissement ?

Mme PETIT

Lorsque nous aurons la réponse, oui. Passons au vote.

DELIBERATION N° 280

Question écrite à la Maire de Paris

Q14 2015 38 Question posée par Carine PETIT, Didier ANTONELLI et les élus du groupe socialiste, radical et apparenté portant sur l'évolution de la charte du budget participatif

M. Didier ANTONELLI rapporteur

DELIBERE

Après discussion la question est adoptée à l'unanimité

| | | | | |
|-----------|----|------|---|----------|
| Votants : | 29 | dont | 8 | pouvoirs |
| Pour : | 29 | dont | 8 | pouvoirs |

Vœux

V14 2015 35 Vœu proposé par Monsieur Bertrand LESAIN, Conseiller d'arrondissement, Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe Les Républicains et apparentés, relatif aux conditions de travail de la commission pour la transparence dans les propositions pour l'attribution de logements du 14^e arrondissement faisant partie du contingent de la mairie.

M. LESAIN

Ce vœu concerne la commission d'attribution logement, qui donne un ordre préférentiel pour l'attribution de logements sociaux dans l'arrondissement.

Considérant que cette commission a été mise en place par Pierre Castagnou en 2001 et qu'elle a ensuite développé, plus de 10 ans avant la mairie centrale, un système de cotation souple et évolutif ;

Considérant que le mode de fonctionnement actuel donne globalement satisfaction à l'ensemble de ses membres, tant parmi les élus de l'arrondissement que parmi les représentants des associations et des services sociaux, et que le travail qui est réalisé lors de ces commissions se fait de façon consensuelle et dans un excellent climat ;

Considérant que la maire de Paris et son adjoint au logement ont exprimé le souhait de transformer radicalement le mode de fonctionnement des commissions d'attribution de logements sociaux, au niveau de la mairie centrale mais aussi, de façon plus étonnante, au niveau des mairies d'arrondissement ;

Considérant que les membres de la commission, qui n'ont jamais été consultés à ce sujet, ont exprimé à maintes reprises leurs doutes quant à l'entrée de vigueur des règles voulues par la mairie centrale, y compris en adressant en avril 2015 un courrier à la maire de Paris qui n'a pas obtenu de réponse à ce jour ;

Considérant que les membres de la commission sont, notamment, unanimement opposés à l'application du principe de l'anonymat des dossiers. En effet, cela serait susceptible de créer des doutes sur la légitimité réelle des attributions proposées par la commission, puisque dans les faits la maire du 14^e arrondissement et ses représentants auront une parfaite connaissance de l'identité des candidats présentés, ce qui ne sera pas le cas des représentants des associations ni du représentant des élus d'opposition ;

Considérant que la commission d'attribution des logements sociaux du 14^e arrondissement est une instance rattachée directement à la maire du 14^e arrondissement, sans lien de subordination envers la mairie centrale, et qu'elle est donc libre de définir ses propres règles de fonctionnement comme elle l'a toujours fait depuis 2001 ;

Sur ma proposition :

- Le Conseil du 14^e arrondissement affirme qu'il souhaite rester seul décisionnaire des modalités selon lesquelles il attribue les logements sociaux qui appartiennent à son contingent, au même titre que la mairie centrale décide seule des modalités relatives à l'attribution des logements de son propre contingent ;

- Le Conseil du 14^e arrondissement décide de ne pas appliquer le principe de l'anonymat des dossiers examinés par la commission, pour ne pas laisser s'installer de doutes quant à la légitimité des attributions à venir.

Mme PETIT

Avant de passer la parole aux élus, je voulais dire que la Maire de Paris et son adjointe au logement ne se contentent pas d'exprimer des « souhaits » ; ils appliquent leurs engagements pris devant les Parisiens.

M. BÉGUÉ

Je voudrais saluer l'excellent travail réalisé par la commission d'attribution jusqu'à aujourd'hui dans le 14^e. Dans cette décision que nous avons votée, il ne s'agit pas d'une remise en cause de ce qui a été fait jusque-là, mais de la mise en place d'une harmonisation au niveau de Paris. En effet, tous les arrondissements n'ont pas de commission d'attribution.

La commission a posé des questions légitimes à propos du changement de système. Poser des questions ne veut pas dire qu'ils sont opposés de façon unanime à l'application du principe de l'anonymat des dossiers. Quand je m'interroge, je ne suis pas forcément opposé. Quand je pose une question, c'est que je cherche à comprendre.

Dans le vœu, vous mettez en doute le système des services sociaux, qui donneraient des renseignements à la majorité et pas à l'opposition. Je ne peux pas accepter que l'on parle des fonctionnaires de cette façon. C'est inacceptable de sous-tendre que les services sociaux auraient des renseignements. Ce n'est pas moi qui l'invente, c'est vous qui l'écrivez, Monsieur Lesain.

Je pense qu'il faudra travailler en bonne intelligence avec les élus, les associations et les services sociaux, comme cela se fait déjà. Pourquoi cela ne continuerait pas à se faire ?

Personne, ni la Maire de Paris, ni son adjoint au logement, n'ont rien gravé dans le marbre. Des évolutions auront lieu, bien que vous vouliez toujours des règles établies.

Je ne veux surtout pas revenir à ce qui se pratiquait avant 2001 à Paris.

M. LESAIN

Je vais rassurer Monsieur Bégué sur un point : pourquoi pense-t-il que les services sociaux sont en cause ? La Mairie centrale n'a pas décidé, à ce stade, que les services sociaux puissent avoir accès aux dossiers. En revanche, la mairie d'arrondissement, qui prépare les dossiers et les fiches de cotation, sera en mesure d'avoir la totalité des informations. Ce ne sera ni le cas des associations membres de cette commission, ni de l'élue qui représente l'opposition. Je ne sais pas ce qu'il en sera pour les élus de la majorité (je ne sais pas comment la mairie communique avec ses adjoints).

Je dis simplement que je ne vois aucune utilité à ce que l'opposition se rende à une commission, avec les associations indépendantes, qui, comme elle, sont là pour garantir que tout se fait en bonne intelligence et en toute transparence. Dès lors que la transparence ne s'applique à personne sauf à ceux qui sont là pour la garantir, cela n'a pas de sens. La commission perd l'intégralité de son sens.

Je ne mets pas en cause la cotation prévue par Monsieur Brossat. Certaines évolutions sont bonnes, d'autres sont peu pertinentes. En tous cas, l'anonymat des dossiers fait perdre tout l'intérêt d'avoir des représentants des associations et de l'opposition au sein de cette commission.

Effectivement, écrire une lettre n'est pas s'exprimer à l'unanimité : vous ne me l'apprenez pas. Mais, Monsieur Bégué, vous n'êtes pas membre de cette commission. J'en fais partie et il me semble qu'à chaque fois que le sujet a été évoqué, je n'ai entendu aucune voix discordante qui aurait dit que l'anonymat était une bonne chose pour cette commission. Peut-être en avez-vous entendu une en n'étant pas dans la pièce ; moi, j'étais dans la pièce, je n'en ai pas entendue.

Mme PETIT

Je siège pour ma part dans la commission parisienne et je suis ravie de constater chaque fois la présence de l'opposition qui ne trouve pas totalement inutile sa présence et sa participation.

Nous avons décidé, pour les Parisiens qui demandent un logement, d'assurer une meilleure transparence. Nos deux engagements étaient les suivants : établir des commissions dans tous les arrondissements, composées de la même manière, et harmoniser dans l'ensemble des commissions, la cotation décidée au niveau parisien ainsi que l'anonymisation des dossiers.

La commission du 14^e arrondissement a fonctionné avant toutes les autres. Nous avons discuté, avec les membres de la commission, de ces évolutions importantes. Vous avez pu constater que pour un certain nombre de logements, les dossiers ont été examinés avec la cotation parisienne et la cotation d'arrondissement, puis le tuilage s'est fait. Nous n'appliquons plus désormais que la cotation parisienne.

J'ai reçu la lettre cosignée par les membres de la commission ; j'ai assisté à la dernière réunion de la commission de désignation logement. Nous avons discuté du positionnement des élus, des associations et des services. À l'instar de ce que font les services au niveau de la commission parisienne, nous proposons que les services aient des renseignements et puissent renseigner les élus et les membres de la commission sur telle situation, tel profil de demandeur, telle situation sociale... Ils ont généralement une meilleure connaissance, sur la nature du handicap par exemple ou sur l'ancienneté.

Quand je siége à la commission parisienne, une liste de 6 ou 10 demandeurs nous est présentée et nous devons faire le tri. Nous pouvons questionner, inverser, donner priorité. Demandez à votre collègue qui siége à la commission parisienne ; ces questions sont toujours utiles et pertinentes. Nous faisons notre travail de membre de commission.

Nous proposons d'appliquer ce schéma, car le 14^e arrondissement ne souhaite pas fonctionner à part. Nous assumons l'anonymisation et la cotation parisienne que nous appliquons. Hervé a rappelé que cette grille de cotation pouvait évoluer, car il existe un comité de suivi de cette cotation.

À la dernière commission, nous avons débattu de cette question de l'anonymisation. Les services ont compris leur rôle sur l'extraction des fichiers. Les candidats restent anonymes pour les autres membres et vous pourrez questionner les services sur la situation des demandeurs.

Nous nous sommes mis d'accord sur ce fonctionnement. Les associations souhaitent partir sur cette nouvelle base. Nous partirons sur cette anonymisation, comme dans tous les arrondissements.

Je suis dans la majorité ; je me retrouve pleinement dans les engagements de la maire de Paris et de son adjoint Ian Brossat. Je suis donc fondamentalement contre votre proposition de vœu. J'appelle la majorité à ne pas le voter.

M. LESAIN

Un mot pour conclure : en tant que représentant de l'opposition dans cette commission, je n'ai aucun doute sur la transparence des attributions qui y sont réalisées. Demain, dans le cadre de l'anonymat, j'en aurai.

Mme PETIT

C'est très politique de votre part d'assumer ce retour en arrière, alors que ce n'en est vraiment pas un. Lorsque nous avons discuté de l'anonymisation, avec les maires de droite et de gauche, nous sommes dit que la prochaine étape serait de rendre notre contingent d'arrondissement.

Je vous propose de passer au vote.

Je rappelle que lors d'un prochain conseil, début 2016, nous ferons un bilan sur le travail de cette commission.

DELIBERATION N° 281

V14 2015 35 Vœu proposé par Monsieur Bertrand LESAIN, Conseiller d'arrondissement, Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe Les Républicains et apparentés, relatif aux conditions de travail de la commission pour la transparence dans les propositions pour l'attribution de logements du 14^e arrondissement faisant partie du contingent de la mairie.

DELIBERE

Après discussion le vœu est rejeté.

| | | | | |
|---------------------|----|------|---|----------|
| Votants : | 29 | dont | 8 | pouvoirs |
| Pour : LR/UDI-Modem | 6 | dont | 2 | pouvoirs |
| Contre : | 23 | dont | 6 | pouvoirs |

Mme PETIT

Je vous remercie de la tenue de nos débats. Il s'agissait du dernier conseil de l'année. Rendez-vous en février 2016 et merci au public d'être resté présent.

La séance est levée à 23h15.